

# ETUDE JEUNES

L'hébergement des jeunes en Seine-Saint-Denis : état des lieux et perspectives

## Sommaire

<b>Remerciements .....</b>	<b>4</b>
<b>Principaux sigles et abréviations .....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>Territoire de la Seine-Saint-Denis.....</b>	<b>7</b>
<b>Méthodologie .....</b>	<b>8</b>
<b>CHAPITRE 1 : Profil des jeunes 18-24 ans en rupture d'hébergement .....</b>	<b>14</b>
1. <u>Jeunes ayant fait appel au 115.....</u>	<u>14</u>
2. <u>Jeunes ayant fait une demande au SIAO.....</u>	<u>20</u>
3. <u>Jeunes hébergés en structures rencontrées.....</u>	<u>27</u>
4. <u>Les jeunes, un public spécifique ?.....</u>	<u>31</u>
5. <u>La voix des jeunes : interview avec deux personnes connues de l'association Arrimages, club de prévention spécialisée (40 min.).....</u>	<u>35</u>
<b>Chapitre 2 : Les réponses du territoire en matière de prise en charge et d'hébergement .....</b>	<b>41</b>
1. <u>Schéma des réponses disponibles.....</u>	<u>41</u>
2. <u>Les réponses de mise à l'abri et d'hébergement en chiffres .....</u>	<u>43</u>
a. <u>Prise en charge au 115 .....</u>	<u>43</u>
b. <u>Traitement de la demande des jeunes par le SIAO 93.....</u>	<u>46</u>
3. <u>L'autonomie comme objectif central des prises en charge des jeunes.....</u>	<u>49</u>
4. <u>Difficultés majeures rencontrées dans les prises en charge.....</u>	<u>51</u>
a. <u>Trouver une « sortie » pour le jeune... et vite !.....</u>	<u>51</u>
b. <u>La prise en charge des jeunes : comment poser un cadre qui garantisse une solide structure de référence tout en étant souple ?.....</u>	<u>52</u>
c. <u>« Problématiques psy » : comment se positionner ?.....</u>	<u>52</u>
<b>Chapitre 3 : Attentes des professionnels et préconisations .....</b>	<b>53</b>
1. <u>Renforcer les partenariats entre les acteurs du territoire .....</u>	<u>53</u>
2. <u>Favoriser la diffusion d'informations auprès des professionnels .....</u>	<u>54</u>
3. <u>Publier des outils à destination des jeunes.....</u>	<u>55</u>

4. <u>Adapter la prise en charge des jeunes dans les structures d'hébergement</u> .....	55
5. <u>S'interroger sur la viabilité et la pertinence de créer une nouvelle structure apportant des réponses jusqu'alors inexistantes ou peu présentes en Seine-Saint-Denis</u> .....	56
a. « Accrocher » les jeunes qui ne veulent pas d'un accompagnant traditionnel : accueil de jour pour jeunes de 18 à 25 ans .....	56
b. Permettre aux jeunes majeurs d'accéder à un hébergement d'urgence réservé aux 18-25 ans.....	56
c. Offrir la possibilité aux jeunes de se poser quelques nuits voire quelques semaines pour ne pas intensifier la rupture familiale lorsque c'est encore possible .....	57
d. « Corriger » les ruptures de contrats jeunes majeurs en développant des services de suite ou des structures comme Essor93 .....	57
e. Favoriser l'autonomie des jeunes en proposant un hébergement en appartement éclaté couplé d'un accompagnement socio-éducatif fort .....	58
6. <u>Veille sociale des jeunes en rupture d'hébergement</u> .....	58
<b>Conclusions</b> .....	<b>59</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>60</b>
<b>Grille d'entretien Etude Jeune</b> .....	<b>64</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>64</b>

## Remerciements

Nous tenons à remercier dans un premier temps les professionnels ayant participé activement à l'élaboration de cette étude, notamment lors des réunions du comité de suivi de l'étude.

Merci aussi aux associations du réseau Interlogement93 pour leur disponibilité et leur partage d'expérience. Nos remerciements également aux autres structures du département ou de Paris pour leur participation.

Merci aux membres du Conseil d'administration et aux salariés d'Interlogement93 qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à cette démarche. Nous pensons notamment à Philippe Martel, Gaëlle Dariet, Eric Lemercier et Issaka Kouanda.

Enfin, nos remerciements les plus sincères aux jeunes qui ont accepté de témoigner dans l'espoir de faire changer les choses.

Aurélia PREVOST et Virginie BAILLON

## Principaux sigles et abréviations

AAH	Allocation aux adultes handicapés
AHI	Accueil hébergement insertion
ARS	Agence régionale de santé
AS	Assistant(e)(s) social(e)(s)
ASE	Aide sociale à l'enfance
CCAS	Centre communal d'action sociale
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU	Centre d'hébergement d'urgence
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CMP	Centre médico-psychologique
DRIHL	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
FEE	Fiche d'entretien d'évaluation
FJT	Foyer jeunes travailleurs
IL93	Interlogement93
PEC	Prise en charge
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
RS	Résidence sociale
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

## Introduction

Premières victimes de la crise économique, les jeunes sont de plus en plus tôt confrontés à de multiples difficultés sociales, professionnelles, financières.... Plus de 20% des jeunes de 18 à 24 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté en France, soit avec un revenu inférieur à 964 euros<sup>1</sup>. Malgré la vulnérabilité de leur situation (insertion professionnelle et insertion par le logement), les jeunes adultes sont exclus de tous minima sociaux. Cette réalité rend difficile pour une partie d'entre eux la construction des bases de leur avenir.

Pour les jeunes qui ne peuvent pas ou plus compter sur leur réseau familial ou amical, la "débrouille" est alors leur mode de survie. Ainsi, plusieurs milliers de jeunes en Seine-Saint-Denis connaissent-ils déjà la galère de ne pas avoir leur "chez soi"<sup>2</sup>. Ils sont hébergés de manière précaire chez des tiers, dans des squats, appartements insalubres, foyers, abris de fortune ou encore dorment à la rue.

Les jeunes de moins de 25 ans, la génération de *demain*, constituent une part non négligeable des bénéficiaires du 115, du SIAO et des associations adhérentes au réseau Interlogement93. A travers ses activités et celles de ses membres, Interlogement93 s'est interrogée sur les besoins de mise à l'abri, d'hébergement et d'accès au logement des publics jeunes séquanodionysiens et a souhaité leur consacrer une étude.

Accentuer nos efforts d'interventions auprès de ce public nous paraît être un investissement pour l'avenir de ces jeunes, et de notre territoire. Nous espérons qu'en concentrant nos efforts sur leur insertion durable, ils ne recroiseront pas les acteurs du champ de l'hébergement et de l'exclusion sociale.

L'étude a permis de dégager plusieurs axes de réflexion.

Le premier chapitre porte sur les profils des publics jeunes connus du 115, du SIAO et des associations. Les difficultés rencontrées par les jeunes sont-elles spécifiques à leur jeune âge? Peut-on dire que les jeunes représentent un public spécifique? Si oui, nécessitent-ils une prise en charge particulière?

Le deuxième chapitre tente de recenser les réponses proposées en Seine-Saint-Denis. L'offre d'hébergement/logement existante permet-elle de répondre aux besoins présents de ces publics? Comment adapter les réponses pour réduire les risques de rupture de parcours et d'errance?

Enfin, le dernier chapitre présente les attentes des professionnels rencontrés pour améliorer la prise en charge des jeunes en rupture d'hébergement dans le département.

---

<sup>1</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=natccf04405](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=natccf04405)

<sup>2</sup> 2006 jeunes de 18 à 24 ans ont fait appel au 115 en 2011, voir chapitre 1.

## Territoire de la Seine-Saint-Denis

### **Caractéristiques de la population de la Seine-Saint-Denis :**

- Des ménages aux revenus modestes : le revenu médian le plus faible d'Île-de-France (23000 euros annuel contre 30000) ; près de la moitié des ménages ne sont pas imposables ; la part de bénéficiaires du RSA est la plus élevée des départements français métropolitains ;
- Seuls 13 % des actifs ayant un emploi sont cadres. Ce taux est le moins élevé de la région, loin derrière Paris (43 %), les Hauts-de-Seine (36 %) ou le Val-de-Marne (23 %). A l'inverse, les parts d'employés (35 %) et d'ouvriers (23 %) dans la population active sont les plus élevées de la région<sup>1</sup> ;
- La population étrangère et issue de l'immigration la plus importante d'Île-de-France.

### **Un territoire connaissant une attractivité résidentielle croissante, du fait du desserrement parisien :**

Ce phénomène, conjugué à l'augmentation du nombre de ménages ainsi qu'aux opérations de démolition et de réhabilitation, explique que, malgré un solde migratoire déficitaire, la pression sur le marché de l'immobilier et la difficulté d'accès à un logement adapté soient fortes en Seine-Saint-Denis.

### **Les moins de 20 ans représentent près de 30% de la population, en raison de 3 facteurs majeurs :**

- Un taux de natalité record de 19‰ ;
- Des nouveaux arrivants en Seine-Saint-Denis, majoritairement composés de jeunes ménages d'origine francilienne actifs, avec de jeunes enfants ;
- Un solde migratoire déficitaire pour les actifs et les plus de 60 ans.

« La jeunesse de la population est un atout majeur pour le département, d'autant que les signaux récents témoignent d'un investissement croissant dans les études supérieures. Le département attire des étudiants et des jeunes actifs avec enfants, issus de l'ensemble de la région. Mais le département produit plus d'actifs que d'emplois et les emplois nouvellement créés ne bénéficient pas toujours aux habitants du département. Les jeunes sont nombreux à vivre des situations de souffrance et d'échec »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>[http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=20&ref\\_id=16579#trois](http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=20&ref_id=16579#trois)

<sup>2</sup> Schéma Départemental de Protection de l'Enfance pour les années 2010-2014, du Département de la Seine-Saint-Denis, disponible sur <http://www.sauvegarde93.fr/IMG/pdf/2010-2014.pdf>

## Méthodologie

Aurélia PREVOST, stagiaire en Master 2 Action Humanitaire, a été accueillie par Interlogement93 entre juillet et décembre 2012, pour conduire l'étude sur l'accès au logement des publics « jeunes » (18 à 24 ans). Ce travail a été supervisé par la coordinatrice du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 93), Virginie BAILLON, et par un comité de suivi de l'étude composé d'associations adhérentes au réseau Interlogement93.

### Choix de l'échantillon

La jeunesse est un concept flou dont la définition ne cesse d'évoluer avec le temps. Le passage à l'âge adulte s'effectue légalement à 18 ans, mais est-on vraiment « adulte » à cette majorité ? Jusqu'à quel âge peut-on parler de « jeune adulte » ou « jeune majeur » ?

Les mineurs en danger relèvent de la compétence de l'Aide sociale à l'enfance, qui prend en charge de manière dérogatoire certains jeunes majeurs jusqu'à 21 ans. Cette limite d'âge signifie-t-elle que le jeune majeur est « prêt » à assumer l'autonomie d'une personne adulte ?

Il n'existe aujourd'hui pas de consensus pour définir l'âge de la jeunesse. Selon les objectifs des structures, des dispositifs et des lois, il convient de considérer telle ou telle tranche d'âge. Par exemple, Eurostat cible les jeunes de 18 à 34 ans, l'INSEE ou Loca-Pass tiennent compte des moins de 30 ans, le dispositif du RSA Jeune ou l'allocation CIVIS concernent les moins de 25 ans, etc.

Pour notre étude, il nous semble cohérent de nous calquer sur les pratiques de la veille sociale du 115 de Seine-Saint-Denis mais surtout celles du RSA (accessible dès 26 ans ou avant sous conditions). Ainsi ciblerons-nous notre étude sur les jeunes de moins de 25 ans (18 à 24 ans révolus) puisqu'il s'agit là d'une population exclue de tous minima sociaux.

### Données du 115-93<sup>1</sup>

Depuis 1993, l'association Interlogement93 gère le numéro vert 115 des sans-abri. « Dans chaque département [de France], le numéro d'urgence est l'un des éléments de coordination de l'aide aux sans-abri »<sup>1</sup>. Le n°115 fonctionne 24h/24 et 7j/7. « Suite à la réforme de l'action médico-sociale, le 115 [est] considéré comme le premier maillon dans la chaîne qui va de l'accueil d'urgence à la réinsertion sociale ». Il est présenté comme « l'occasion d'un premier contact attentif et humain. Mais il n'est pas un entretien social. »<sup>2 3</sup>

---

<sup>1</sup> Sources : extraction du logiciel Aloha du 115-93 pour 2010 et 2011.

<sup>2</sup> Circulaire du 30 mai 1997 relative au 115.

<sup>3</sup> Pour plus d'informations sur le 115 de Seine-Saint-Denis, la plaquette est disponible sur le site internet d'Interlogement93 : [www.interlogement93.net](http://www.interlogement93.net)

La population ciblée par cette enquête concerne les jeunes de 18 à 24 ans, ayant sollicité le 115 en 2010 et 2011 en Seine-Saint-Denis. Ces jeunes sont soit isolés, soit en couple, avec ou sans enfants. Ont été exclus de notre échantillon les jeunes faisant appel au 115 accompagnés de leurs parents. Lors de l'entretien téléphonique, les écoutants du 115 évaluent la situation sociale de la personne au moment de l'appel afin de déterminer si le danger de rue est avéré. Cette évaluation leur permet de traiter ou non la demande de mise à l'abri en fonction du profil de la personne et des motifs qui l'ont amenée à solliciter le 115. Les informations échangées se basent sur du déclaratif et nul n'est tenu de répondre aux questions posées.

### Statistiques du SIAO 93<sup>1</sup>

Interlogement93, en tant que réseau d'associations et acteur de terrain depuis plus de 20 ans, s'est vu confier la gestion du SIAO pour le département de la Seine Saint Denis. Il s'agit du « *service public de l'hébergement et de l'accès au logement* », dont le cadre est défini par la circulaire du 8 avril 2010. Il s'agit d'une plateforme unique départementale centralisant le traitement des demandes et offres d'hébergement et de logement.

Créé en novembre 2010 et opérationnel depuis mars 2011 en Seine-Saint-Denis, son objectif est d'« *améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être, et de construire des parcours d'insertion adaptés, conduisant chaque personne à une amélioration de ses conditions de vie et à son autonomie* »<sup>2</sup>. Le SIAO est un service public dont la gestion est départementale. En Seine-Saint-Denis, le même SIAO gère les orientations vers les dispositifs d'urgence et d'insertion.

Nous avons extrait les demandes d'hébergement et de logement des jeunes de 18 à 24 ans en 2011. Les demandes adressées au SIAO prennent la forme d'une Fiche d'Entretien et d'Evaluation remplie par le travailleur social référent de la personne en demande d'hébergement.

La base de données ACCESS reprend les éléments de la Fiche d'Entretien et d'Evaluation (FEE), et renseigne divers points : lieu de vie, ressources, situation administrative, parcours ASE, motif de la demande...

Les chiffres sont à prendre avec précaution dans la mesure où d'une part, l'évaluation sociale est basée sur du déclaratif et, d'autre part, la fiche n'est pas systématiquement remplie entièrement. Par exemple, un travailleur social pourra choisir ou non de mentionner si le jeune a eu un parcours antérieur à l'ASE.

Afin de compléter l'analyse quantitative, nous avons lu et étudié l'ensemble des 271 demandes de jeunes.

---

<sup>1</sup> Sources : extraction le 1er septembre 2012 de la base de données Access du SIAO93 pour 2011.

<sup>2</sup> Circulaire n° D10006928 du 8 avril 2010 relative au SIAO, disponible sur [http://observatoire.samusocial-75.fr/PDF/SIAO/circulaire\\_siaodefinite08042010.pdf](http://observatoire.samusocial-75.fr/PDF/SIAO/circulaire_siaodefinite08042010.pdf)

### Structures rencontrées

Dans le cadre de l'étude, de juillet à novembre 2012, nous nous sommes entretenus avec une cinquantaine de professionnels du secteur de l'hébergement et de l'insertion, spécialisée ou non dans la jeunesse : responsables de structures, chefs de service et travailleurs sociaux ont accepté de témoigner et de partager leur expérience. Nous avons préparé une trame d'entretien<sup>1</sup> qui a été utilisée pour la trentaine de visites de structures (centres maternels, missions locales, FJT, CHRS, accueils de jour, etc.).

---

<sup>1</sup> Cf. Questionnaire Annexe n°1



~~-18-~~ Arrimages

### **Centres maternels**

#### **-1-** *Toit Accueil Vie*

Jeunes femmes • Entrée des mères entre 16-18 ans • 18 appartements individuels éclatés • accueil de jour mère/enfant, ouvert sur l'extérieur

#### **-2-** *ALJM*

Mères isolées • 18-29 ans • 33 logements (dont 2 partagés par deux familles, 4 appartements associatifs et le reste en bail glissant) • lieu de rencontre parents/enfants, ouvert sur l'extérieur

#### **-25-** *La Maison du Pain*

18 ans et + • 21 logements meublés allant du studio au T2 en collectif • 10 appartements éclatés

### **ASE – Jeunes majeurs**

#### **-3-** *Métabole 93*

60 jeunes • 17-21 ans • studios individuels, FJT et 1 appartement partagé avec une place réservée à l'urgence • suivi social et éducatif par un psychologue

#### **-4-** *CFPE Ets Les nouveaux cèdres – service appartements*

Accueil de 23 jeunes majeurs • 17-21 ans • appartements éclatés individuels

#### **-5-** *Devenir - Service de suite*

Appartements partagés et studios • 37 jeunes sans enfants • 16-21 ans

#### **-6-** *Essor 93*

Environ 50 places pour les 18-21 ans et 40 places pour tout public ayant eu parcours ASE • studios et appartements éclatés

#### **-17-** *AEPC*

19 places • 8-20 ans • jeunes hommes • hébergement collectif

#### **-26-** *AEF 93/94*

12 jeunes femmes • 18 à 21 ans • 2 appartements partagés • 5 studios

### **Prévention spécialisée**

#### **-7-** *Rues et Cités*

11-25 ans • mineurs isolés, jeunes majeurs, jeunes tsiganes • travail de rue • prévention • accompagnement global individuel et/ ou collectif

#### **-8-** *ADSEA 93*

12-25 ans • prévention spécialisée • accès aux droits

#### **-18-** *Arrimages*

12-25 ans • prévention spécialisée • accès aux droits

### **CHU/CHRS**

#### **-9-** *COS Les Sureaux - CHRS*

18-35 ans • 72 places : 4 chambres doubles, 46 chambres individuelles et 18 places dans 6 appartements éclatés

#### **-10-** *La main tendue*

Public féminin • CHRS • CHU • 96 places sans catégorie d'âge • Appartements éclatés • Dispositif hivernal H24 en dortoir • Relais des femmes (30 personnes) pour victimes de violences conjugales.

#### **-17-** *ACSC Cité Myriam - CHRS*

Hommes isolés • 18-55 ans • collectif de 86 places : 40 chambres doubles et 2 chambres triples • 20 places en 8 logements annexes : appartements éclatés partagés par 2 ou 3 personnes

#### **-21-** *Aurore Jeunes*

18-25 ans • 4 places en appartement partagé • 5 places en FJT Bondy • 5 places en FJT Rosny

### **FIT**

#### **-11-** *ALJT*

FJT 18-25 ans • jeunes avec projet professionnel • FJT Bondy 189 places : chambres ou studios avec kitchenette

#### **-22-** *Résidence sociale de Chanzy*

30 places • personne isolée ou mères isolées • accompagnement socioéducatif

## **Maraudes**

-12- *Samu social 93*

Maraudes tout public • couverture, duvet, café, soupe, discussions • suivi social des grands exclus.

## **Accueil de jour**

-13- *Le Refuge*

Accueil de jour tout public sans condition • hébergement hivernal en bungalows et chambres • services d'urgence (consigne, douche, kit hygiène...) • services individualités (accès aux droits, psychologie, infirmerie, ostéopathie...) • activités collectives

## **Missions locales**

-14- *Mission locale Rosny – Neuilly Plaisance*

16-25 ans • jeunes déscolarisés • accompagnement vers l'emploi ou la formation • volet social.

-15- *MIEJ 4-93*

16-25 ans • jeunes déscolarisés • accompagnement vers l'emploi ou la formation • volet social.

## **Equipe mobile psy-précarité**

-16- *La Boussole*

Intervention en cas de signalement • Visites régulières dans certains centres d'hébergement • améliorer le lien entre les services sociaux et la psychiatrie • secteurs G10, G11, G12, G15.

## **Espaces ouverts en journée**

-23- *Tête à Tête (CG93)*

13-25 ans • accueil, écoute, réorientation • prévention des conduites à risque (expositions, ateliers collectifs...).

-24- *Espace Vie Au Féminin*

13-25 ans • Jeunes femmes • prévention, écoute et soutien • violences, contraception, justice.

## **Accueils de jour pour jeunes (hors département)**

-19- *Halte Jeune 16-25 (Association Aurore)*

16-25 ans • repas • accompagnement socioéducatif.

-20- *Itinérance (Association Aurore)*

18-30 ans • « seuil adapté » • jeunes en errance avec ou sans chien • accompagnement social individuel • soin du chien • douches • maraudes en soirées.

***Voir aussi chapitre 2 - partie 1 : schéma des réponses disponibles.***

### Analyse documentaire

Il a été important de commencer cette étude par le recueil et la lecture de travaux existants, en matière de littérature grise, d'ouvrages et d'articles... L'ensemble des références du matériel de seconde main est disponible à la fin de cette étude dans la bibliographie. La lecture de travaux de la commission pour le logement des jeunes (Interlogement93) a également été d'un grand apport.

## CHAPITRE 1 : Profil des jeunes 18-24 ans en rupture d'hébergement

### 1. Jeunes ayant fait appel au 115

**2 006 jeunes de 18 à 24 ans ont fait appel au 115 en Seine-Saint-Denis en 2011**, de quoi s'interroger sérieusement sur la politique d'insertion des jeunes. Parmi eux, 1 269 jeunes n'étaient pas connus du 115 (les dits « primo demandeurs »), soit 63% de l'échantillon total, signifiant que **37 % étaient déjà connus en 2010 et donc n'ont pas réussi à trouver une solution entre 2010 et 2011**.

En 2011, **les jeunes âgés de 18 à 24 ans représentent 16% des personnes ayant sollicité le 115<sup>1</sup>**; cela correspond aux observations de la FNARS à l'échelle nationale.

Si on note une **baisse de 7% du nombre de jeunes sur le dispositif 115 entre 2010 et 2011**, la réalité n'est pas sans rappeler qu'une grande partie des jeunes en rupture d'hébergement a une représentation négative des hôtels 115 et privilégie la « débrouille ». Un des intervenants des maraudes du Samu Social 93 affirme que certains jeunes préfèrent dormir dans leur voiture ou dans des squats, sous prétexte de ne pas être des « clochards ».

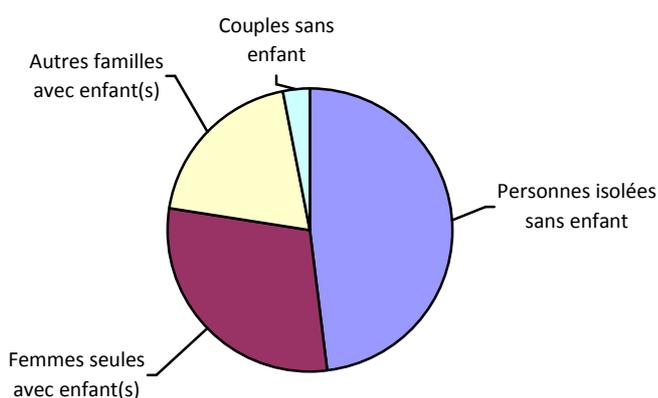
→ Voir chapitre 2 – partie 2 pour les réponses apportées.

#### Composition familiale

L'essentiel de la demande émane de **personnes isolées sans enfant (48%)** et de personnes dites « en famille » c'est-à-dire avec enfant(s) à charge (49%). **Parmi ces familles, 60% sont des femmes seules avec enfant**. Le reste de la demande (3%) provient des couples sans enfant.

Les femmes sont majoritaires dans le dispositif 115, avec 52% de femmes isolées contre 48% d'hommes. Il est à noter que 204 femmes sont enceintes au moment de la demande.

### Composition familiale



<sup>1</sup> Source : rapport d'activité 2011 d'Interlogement93

### Âge

La répartition des jeunes selon l'âge est relativement équilibrée, avec un plus faible pourcentage pour les jeunes de 18 ans. **53% des jeunes ayant fait appel au 115 ont tout de même entre 18 et 21 ans.**

### Situation administrative

82% des jeunes sont en situation régulière au regard du droit au séjour : ils sont français, ressortissants de l'Union européenne ou ayant un titre de séjour.

### Ressources

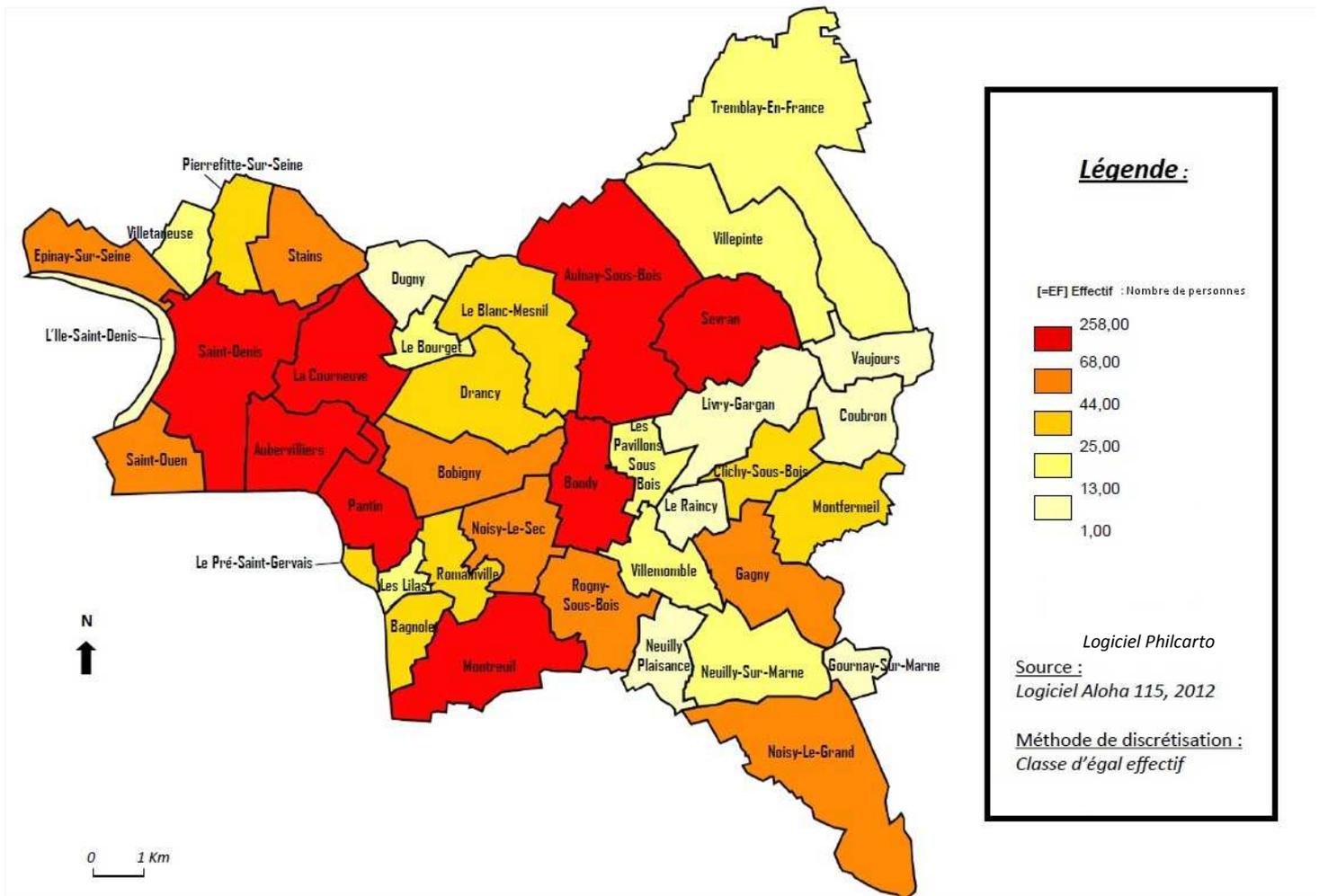
**56% des jeunes au 115 déclarent ne pas avoir de ressource, contre 49% pour l'ensemble de la population tous âges confondus.**

**23 % des jeunes touchent des allocations** (AAH, RSA, Allocations familiales, Assedic, ATA) au moment de la demande. **12% des jeunes déclarent avoir un salaire. Moins de 5% suivent une formation rémunérée.**

### Suivi social

**33% des jeunes n'ont pas de suivi social au moment de la demande.** 45% ont un suivi des services sociaux polyvalents **du Conseil général** et 11% sont suivis par une mission locale. Ils sont peu nombreux (entre 0 et 1%) à être suivis par les accueils de jour, la CAF ou les assistantes sociales scolaires.

## Territoire d'origine



La carte ci-dessus représente la répartition géographique des jeunes ayant sollicité le 115, dans le département de la Seine-Saint-Denis, en 2010 et 2011. Si la carte nous permet de voir les villes de provenance des jeunes, elle illustre aussi des inégalités territoriales frappantes.

Chaque couleur représente une classe de huit villes. Plus la couleur est foncée et plus la concentration de jeunes en demande de mise à l'abri y est importante.

**La concentration des jeunes est notable à Saint-Denis** (où 258 jeunes sont concernés, soit 12% de la demande totale des jeunes), à **Montreuil** (174 jeunes), à **Aubervilliers** (162 jeunes) et à **la Courneuve** (143 jeunes). Ces quatre communes concentrent presque un tiers des jeunes ayant fait appel au 115. quatre autres villes aussi en rouge (Aulnay sous Bois, Sevran, Bondy et Pantin) ont sur leur territoire une concentration élevée de jeunes en rupture d'hébergement (supérieure à 68 jeunes par ville). En orange, sont concernées les villes où le nombre de jeunes est compris entre 44 et 68.

### Motifs de la rupture d'hébergement et de l'appel au 115

Jeunes mis à la porte par leurs parents, nuits passées à droite à gauche ou dehors, conflits familiaux, absence de ressources financières, emplois précaires ou chômage, violences, état de santé précaire, grossesses précoces, relations sentimentales instables etc. font partie du quotidien de quelques milliers de jeunes aujourd'hui en Seine-Saint-Denis.

Les raisons d'appel au 115 seront illustrées par des exemples de situations sélectionnés de manière aléatoire dans la base de données du 115. Ils ne représentent donc pas un échantillon représentatif des situations, mais rendent compte des difficultés auxquelles doivent faire face ces jeunes. Il s'agit d'extraits de notes des écoutants du 115 lors de l'appel téléphonique.

Pour ce qui est des raisons qui motivent la rupture d'hébergement, on remarque que **40% des jeunes évoquent des ruptures familiales** (conflit familial, rupture du domicile familial, violences familiales ou encore mariage forcé). Ce motif de rupture d'hébergement n'est que de 20% pour l'ensemble de la population 115. La question de la rupture familiale est alors accentuée pour les jeunes.

**Madame A.**

*Mademoiselle s'est battue avec sa mère qui l'a mise à la rue. Son père vit dehors. Mlle me hurle dessus sans que je comprenne pourquoi, je mets fin à la communication. [...] Contact de Mlle pour une prise en charge. Elle informe avoir des conflits avec sa mère qui l'aurait mise à la porte, sans possibilité de dialogue. Elle dit ne pas avoir de réseau, ni amis ni famille pour la dépanner. Pas de disponibilités lors de l'appel. [...] Il faudrait exclure toute prise en charge en hôtel, au vu de la fragilité de Mlle. Mais pas de disponibilités dans les structures. Aucune solution à lui proposer. [...] Mlle est exclue du centre pour bagarre violente avec intervention de la police. Pas de possibilités de notre côté.*

**Famille F.**

*Contact de l'AS de Madame pour demande de solution. Madame vivait avec son enfant chez les parents. Un conflit latent a éclaté hier soir, avec violences physiques, et au vu de l'heure tardive, Madame est aussitôt partie à l'hôtel, qu'elle a financé elle-même. Madame s'est présentée dès la première heure au service social. Aucune possibilité de retour au domicile parental. Madame est séparée du père de l'enfant, aucun réseau amical, elle est actuellement en formation.[...] Contact de Madame, en attente d'un foyer pour jeunes mères, Madame cherche du travail, elle est enceinte de 3 mois (pas de projet de vie commune avec le père de l'enfant).*

**Couple O.**

*« Madame est en rupture d'hébergement depuis une semaine à la suite de conflits avec ses parents. Elle dormirait dans une cage d'escalier depuis lors. Madame serait depuis 2 mois déscolarisée. Son mari ne travaille plus depuis 1 mois. Madame n'a aucun réseau personnel, et dit également être enceinte d'un mois et demi. Elle ne saurait pas où passer la nuit. Actuellement pas de disponibilité pour couple. Je lui propose une place de dépannage pour une nuit mais madame refuse de laisser son mari. Elle trouve cela inadmissible de laisser des gens dehors et raccroche. »*

Par ailleurs, **31% des jeunes demandent une mise à l'abri au motif de la précarité de leur lieu de vie** (expulsion d'un squat ou d'une sous location, logement insalubre, hébergement chez un tiers ou hôtel).

**Couple M.**

« Coup de téléphone de Monsieur qui était hébergé par son oncle à Montreuil. Avec l'arrivée de sa femme, il y a 2 mois, le logement étant petit, il leur a été demandé de partir. Pendant 2 mois, ils ont pu payer un hôtel, mais actuellement n'ont plus d'argent. Ils dorment dans une voiture. Madame serait enceinte de 2 mois. Monsieur a un certificat médical pour une demande de prise en charge. Il dit avoir des problèmes de coeur et prend de l'oxygène par bouteille. Il refuse de se séparer de sa compagne pour une prise en charge. »

**La rupture conjugale est le troisième motif de rupture d'hébergement (7%)** dont 4% avec la mention de violences.

**Mademoiselle M.**

Femme à la rue parce que victime de violence conjugale, a rejoint le domicile de sa mère. Sa mère alcoolique et son frère violent, elle a été mise à la porte au bout d'un mois. Après des semaines de changement d'hôtel 115, elle a intégré un CHRS pour les jeunes. Suite à des conflits et des comportements violents, Melle a été exclue du centre. Par manque de place dans les hôtels 115, elle s'est retrouvée sans solution d'hébergement. Mlle « dort actuellement dans des cages d'escaliers, [et] n'a pas rappelé le 115 car à chaque fois qu'elle appelait, il n'y avait pas de place donc elle a craqué ». Melle est enceinte de 5 mois et a déjà un enfant placé à l'ASE (Aide sociale à l'enfance).

**4% des jeunes, soit 80 jeunes au 115 vivent de manière permanente dans la rue ou dans des abris de fortune.**

**Monsieur G.**

En situation d'errance depuis plus de 2 ans - Contact de Monsieur pour une prise en charge. Monsieur vivait chez ses parents et à 18 ans, le père de Monsieur, avec lequel il a des conflits, lui a demandé de partir. Depuis 3 ans, Mr est dépanné par des amis en Seine-Saint-Denis. Il a fait quelques petits jobs mais rien de durable. Monsieur est suivi par la mission locale et le service social de sa ville. L'assistante sociale m'informe avoir contacté la structure X pour une place durable (car Monsieur est épuisé) mais pas de réponse. Pas de solution lors de l'appel. S'il rappelle, merci d'envisager hôtel jeune si possible [...] orientation hôtel [...] orientation vers structure.

Enfin, les autres raisons invoquées telles que la demande d'asile, la fin de prise en charge institutionnelle, les primo arrivants de l'étranger, les sortants d'un établissement hospitalier, médico-social ou d'incarcération, représentent un plus faible pourcentage.

**Monsieur S.**

*Monsieur est arrivé en France pour demande d'asile car il y a la guerre dans son pays à cause des élections présidentielles. Il a été menacé de mort. Il n'a pas de famille en France. Depuis son arrivée, il a été pris en charge par le 115 de Paris. Ils l'ont transféré au 115-93 car Monsieur a fait une domiciliation dans le 93.*

Il faut toutefois nuancer ces chiffres en rappelant que souvent les raisons d'appel peuvent se croiser ou se cumuler. Il s'agit bien là de tendances.

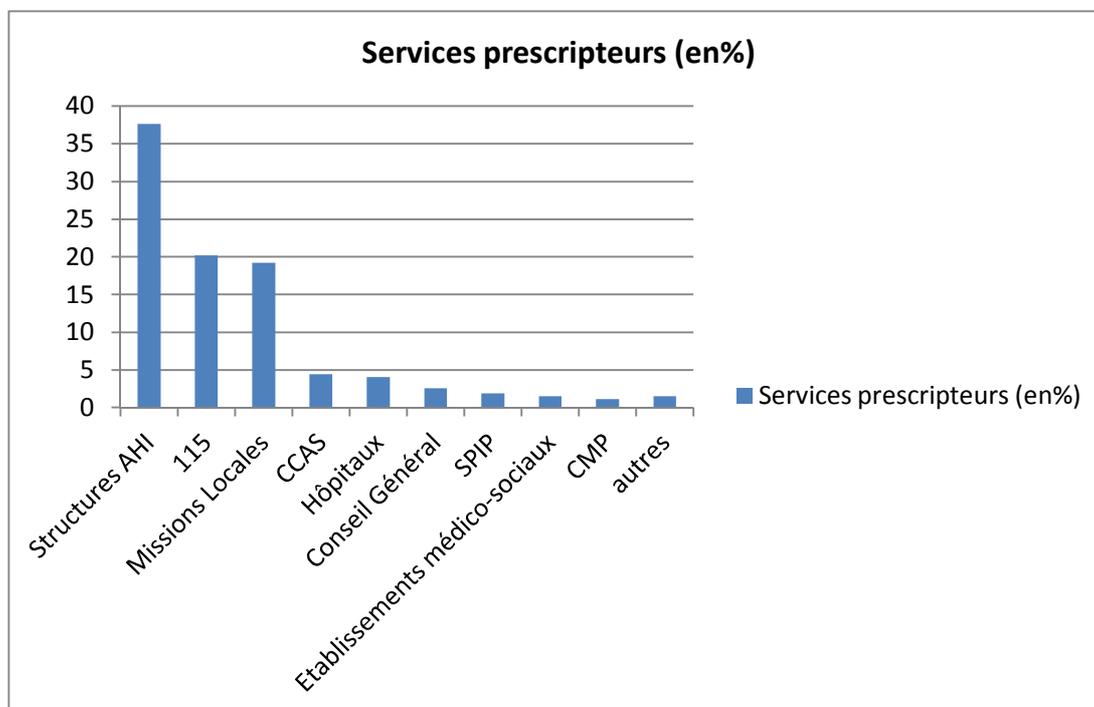
## 2. Jeunes ayant fait une demande au SIAO

**271 jeunes de 18 à 24 ans** ont fait une demande d'hébergement/logement au SIAO 93 en 2011, soit **20% du total des demandes**.<sup>1</sup>

Les demandes au SIAO 93 sont bien inférieures à celles reçues par le 115 (271 contre 2006) car elles ont été adressées au cours de la première année de fonctionnement de ce nouveau dispositif, qui a connu une montée en charge progressive à partir du mois de mars 2011.

→ Voir chapitre 2 – partie 2 pour les réponses apportées.

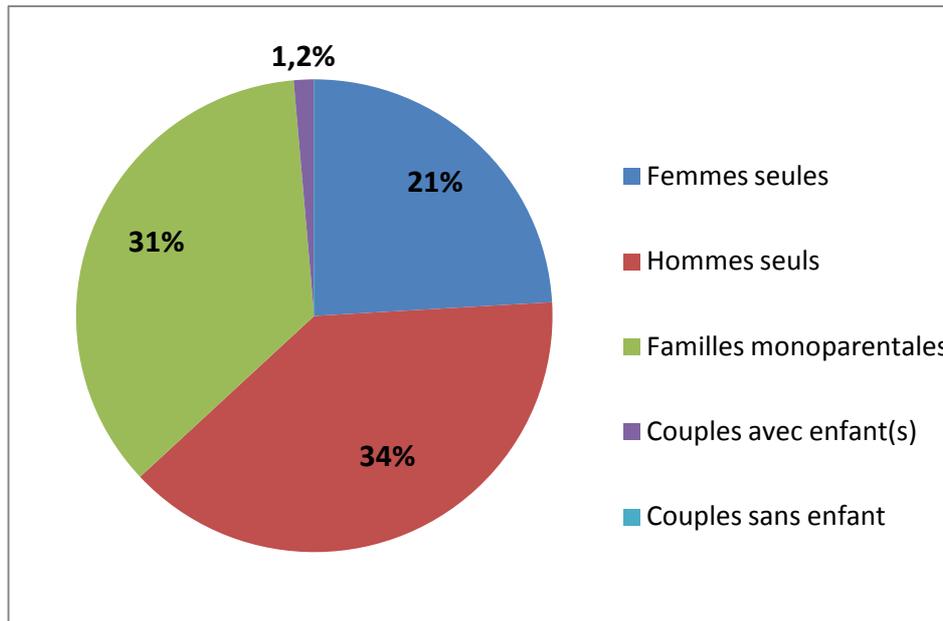
### Organismes prescripteurs



---

<sup>1</sup> Pour rappel, le SIAO93 n'a commencé à recevoir des évaluations sociale qu'en mars 2011. L'année 2011 est la première année d'activité du SIAO qui a connu une montée en charge progressive.

### Composition familiale du demandeur



### Âge

Parmi les jeunes ayant sollicité le SIAO, **46% ont entre 18 et 21 ans**, et 54% entre 22 et 24 ans. Il est à noter que **les seules tranches d'âge 21 et 22 ans représentent 107 jeunes soit 39,5% du total de l'effectif**.

### Situation administrative

**83% des jeunes qui ont sollicité le SIAO sont en situation régulière** (français, européen ou hors union européenne régularisé) et 7% sont en cours de régularisation.

### Insertion professionnelle

**173 jeunes n'ont pas d'activité soit près de deux tiers d'entre eux. 14% suivent une formation professionnelle** (contrat de professionnalisation, formation professionnelle CIVIS de la mission locale, alternance).

**11% des jeunes ont un travail précaire** (intérim, temps partiel ou CDD de courte durée sans perspective de CDI).

**6% ont un travail stable** (CDI à temps plein, CDD de plus de 6 mois avec ou sans possibilité de reconduite en CDI).

Enfin, **5% des jeunes sont étudiants** (lycée, BEP, CAP ou second cycle).

**Extrait de la demande SIAO - Projet de la personne :** «Passer le CAP de plomberie je voudrais passer le permis, avoir un studio, avoir une femme et des enfants et être comme tout le monde pour être bien dans ma vie ».

## Santé

Les travailleurs sociaux qui remplissent la fiche d'entretien et d'évaluation ont la possibilité de mentionner d'éventuelles problématiques de santé pouvant avoir un effet sur la prise en charge que pourra proposer le SIAO.

Dans 6% du total des demandes jeunes, **une fragilité psychologique** est évoquée, allant de troubles psychiques à des problématiques psychiatriques avec ou sans suivi médical. **10 % des jeunes auraient d'autres problématiques de santé.**

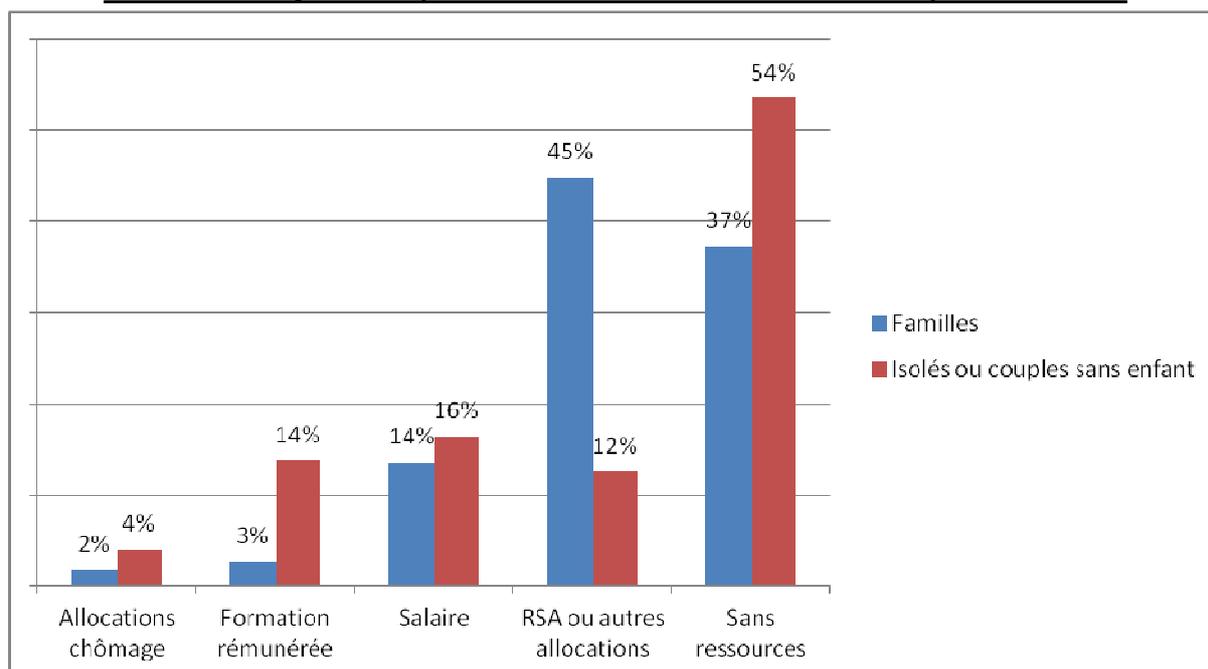
## Ressources

Nous avons distingué le traitement des personnes vivant en famille, et pouvant donc bénéficier de minima sociaux, des personnes isolées.

La répartition des ressources reste inégalitaire, avec une majorité de femmes n'ayant aucune ressource.

**Quant aux personnes isolées et en couple sans enfant, 53% n'ont pas de ressources, 16% ont un salaire, 14% une formation rémunérée et, dans une moindre mesure, ils perçoivent le CIVIS, une bourse, les Assedic, l'AAH ou autre.**

### Ressources des jeunes responsables de familles et des isolés ou couples sans enfant



Il est à noter que **34 jeunes sont endettés**, soit 12,5% de l'échantillon total. Un chef de service d'Essor93 nous soulignait que l'endettement chez les jeunes est très fréquent. Nous avons pu constater que les dettes des jeunes vont en général **de 300 à 3000 euros**, pour des raisons diverses : amendes de transport, dettes de loyer, impayés d'impôts, téléphonie mobile, frais hospitaliers, crédit à la consommation,...

### Lieu de vie au moment de la demande

30% des jeunes sont hébergés au 115 au moment de la demande SIAO. Il s'agit du lieu de vie le plus fréquent pour les familles. A quoi nous pouvons ajouter 11% de l'ensemble des jeunes étant sur le dispositif hivernal et 13% hébergés en structure d'hébergement, soit un total de **54% hébergés à l'hôtel ou en structure d'hébergement.**

Ces proportions sont à lire au regard de l'activité du SIAO qui a démarré en 2011 essentiellement par des demandes provenant du 115 et de structures.

*« Monsieur a 23 ans, il s'est retrouvé sans hébergement suite à une rupture de liens familiaux. Monsieur est arrivé sur une place hivernale par le biais du 115, le 24 décembre 2010. Il est actuellement en deuxième année de BTS électronique. Il a fait une demande de logement étudiant qui se révèle à ce jour infructueuse par manque de disponibilité »*

*« Monsieur est âgé de 19 ans, [...] au CHRS il est respectueux des règles et des personnes. C'est un jeune discret quand il est sur du collectif mais il est absent la plupart du temps. Il explique qu'il s'éloigne du CHRS car il s'ennuie et supporte très mal d'être en présence d'hommes plus âgés parfois marqués par des parcours très chaotiques. Il regrette de ne pas rencontrer de jeunes de son âge avec qui partager des moments conviviaux ».*

**L'hébergement chez un tiers concerne 21% des jeunes**, constituant le mode d'habitat le plus répandu pour les personnes isolées, mais aussi pour 12% des familles monoparentales. Le mode de vie qu'offre ce type d'habitat est très variable d'une situation à une autre, mais reste précaire. Souvent l'hébergement est petit avec déjà un surpeuplement, par exemple « dix personnes qui occupent un F4 »... ou une femme hébergée en cachette dans la chambre de son copain, sans que les parents de ce dernier ne le sachent. Enfin, le cas d'une personne qui ne pouvait être hébergée que le soir, sans pouvoir y prendre des repas, ni être présente la journée...

*« Hébergé par son père dans le Val d'Oise, puis par sa grand-mère en Bretagne, puis chez sa tante en Seine-Saint-Denis après une période d'hospitalisation. Sa tante est la seule personne pouvant le soutenir actuellement ».*

**8% des jeunes sont en errance ou à la rue** au moment de la demande. Cet item rend compte de situations hétérogènes comme la vie en **squat**, les nuits dans une **cage d'escalier**...

***Monsieur M.** est hébergé de façon très ponctuelle chez des parents d'amis, il est en rupture familiale depuis 9 mois. Il a réussi à survivre en étant manutentionnaire en intérim et en étant hébergé dans un squat, des halls d'immeubles et des locaux à poubelles pendant l'été. Il se retrouve dans l'impossibilité de se stabiliser. Il a comme projet de devenir Employé Libre Service pour pouvoir avoir un revenu lui permettant de trouver un logement stable. Sans ce logement stable, il n'arrive pas à être suffisamment présentable pour obtenir un emploi.*

**2% dorment dans leur voiture, et 1% à l'hôpital.**

Enfin, 10% dorment dans des lieux tels que les campings, les hôtels payés par leurs propres moyens, ou encore dans une structure de manière officieuse.

### Parcours ASE :

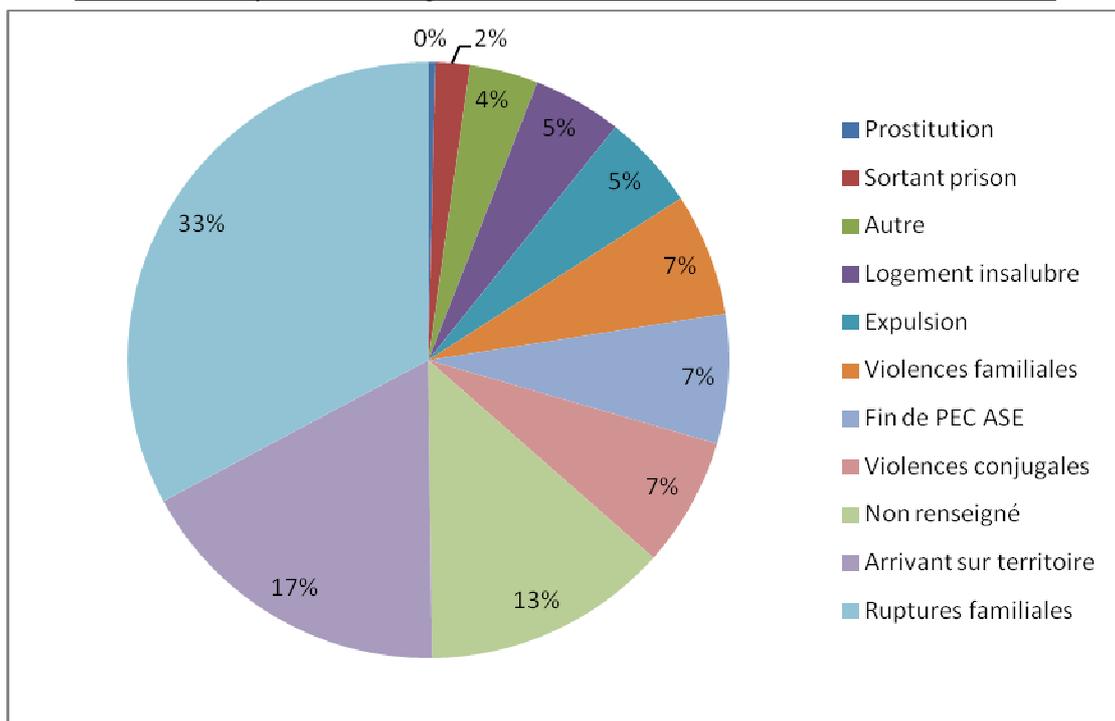
**47 des demandes de jeunes sur 271 (soit 17.34 %) mentionnent un parcours ASE (Aide sociale à l'enfance).**

29 sont des jeunes isolés, 13 ont un ou plusieurs enfants et 5 sont en couple sans enfant.

*Projet de la personne : «J'aimerais avoir un appartement, un travail, une vie comme tout le monde car j'ai envie de vivre une vie seul et sans problème. J'ai vécu 17 ans dans des foyers et j'aimerais cesser cette vie là. L'accueil en collectif est possible mais pour un court instant car j'ai trop vécu en collectivité. » « Monsieur est arrivé de Toulouse avec pour objectif de travailler et de construire sa vie. Ayant un emploi depuis peu, Monsieur a besoin d'un logement pour se reposer car il a des horaires de travail décalés. Nombreuses ruptures d'hébergement, besoin d'apprentissage de la vie au quotidien. Il est épuisé par la rue. Il a plusieurs RDV professionnels et est très motivé par ses recherches».*

### Motifs de la rupture d'hébergement

**Motifs de la rupture d'hébergement mentionnés dans la demande SIAO en 2011**



Pour ce qui est des motifs qui ont amené le jeune à être en rupture d'hébergement, on note **qu'un tiers des jeunes est à la rue pour cause de rupture familiale**, à quoi il faudrait ajouter **7% de jeunes victimes de violences familiales** : fuite d'un mariage forcé, violence du frère, désaccord sur le choix du conjoint, grossesse non acceptée par les parents, mise à la porte soudaine, parents qui rentrent dans leur pays d'origine, conflit avec le beau-père ou la belle-mère... Par exemple un des parents est opposé à la grossesse de la fille et refuse l'entraide familiale des autres membres donc la jeune n'a plus d'hébergement non plus chez les tiers familiaux.

*« Madame, née en 1988, est victime depuis plusieurs années de violences intrafamiliales (battue par les frères, mariage forcé à 17 ans). Suite à des menaces de mort, elle a quitté le domicile familial et est hébergée depuis à l'hôtel. Elle a pour projet de devenir adjoint de sécurité de la police nationale et recherche un emploi alimentaire en attendant. Elle a besoin d'être accompagnée autour d'un projet. Elle voit un psy. Elle a de gros problèmes d'immaturation. Une mise à l'hôtel serait un danger pour elle (isolement) »*

**17% des jeunes arrivent dans le département de la Seine-Saint-Denis** et n'ont pas de solution d'hébergement. Il peut s'agir de jeunes venant de province ou de l'étranger pour rejoindre de la famille ou pour **raisons économiques** notamment motivées par la recherche de travail.

Nous avons aussi de nombreux jeunes qui étaient rentrés vivre dans leur pays d'origine et qui reviennent, sans réseau amical ou familial pouvant les aider. L'arrivée sur le territoire concerne aussi les **demandeurs d'asile** qui sont venus rejoindre un oncle, une tante ou des frères pour fuir la misère ou les persécutions de leur pays d'origine.

**8% des jeunes se retrouvent sans solution d'hébergement suite à des violences conjugales.**

**Pour 7% des jeunes, la rupture d'hébergement fait suite à une fin de prise en charge institutionnelle des services de l'Aide sociale à l'enfance.**

*« Monsieur a 21 ans, après une fin de contrat jeune majeur, il a connu une période d'errance, puis a été orienté sur le 115. Mais le 115 du 93 ne le gardera pas indéfiniment, et nous avons constitué un dossier DAHO. Monsieur est très affecté par sa situation. Il n'a pas de contact avec sa famille, semble assez isolé. Il ne mange pas à sa faim et il lui arrive d'aller travailler le ventre vide (poste de manutentionnaire en nocturne) »*

**5% des jeunes ont été expulsés de leur lieu de vie** (location ou sous location), pour raison d'impayés de loyers ou réquisition abusive de la part du propriétaire.

**5% des jeunes ont dû partir de leur logement pour insalubrité ou dangerosité pour la santé.**

**Enfin, 5 personnes sortent de prison et une personne est en situation de prostitution.**

*« Madame est en ce moment hébergée chez un Monsieur, qu'elle dédommage en se prostituant. Madame est en formation. Elle a besoin d'une mise à l'abri qui durerait plus que quelques jours, et surtout pas en hôtel ».*

## FOCUS sur les jeunes femmes enceintes

Parmi les 178 jeunes femmes qui ont fait une demande SIAO en 2011, **23 sont enceintes** au moment de la demande, soit **13% des jeunes femmes**.

**61% d'entre elles sont seules et attendent leur premier enfant**. 13% sont seules et attendent leur deuxième enfant, et 4% leur troisième enfant.

Environ **80% des femmes enceintes font une demande seule, sans inclure un projet de couple**.

Chaque vécu est unique et nous ne souhaitons pas généraliser. Nous constatons cependant certaines tendances sur lesquelles il nous semble important de mettre des mots.

Dans de nombreux cas, la rupture d'hébergement fait suite à des **conflits familiaux**, notamment lors de l'annonce de la grossesse. La jeune femme se heurte souvent au refus catégorique des parents à accepter cette situation. Parfois les tensions se traduisent par de la **violence physique ou verbale**. Si l'annonce de la grossesse est souvent perçue comme l'élément déclencheur de fortes tensions au sein du cercle familial, elle cache aussi une fragilité des liens familiaux bien antérieure. Certaines mentionnent une histoire familiale complexe, des difficultés économiques, des fratries nombreuses, des violences, etc.

Le conjoint est souvent lui aussi dans une situation précaire, ce qui ne facilite pas les rapports dans le couple et la stabilité de la future mère. Certaines femmes ont été délaissées par le père de l'enfant suite à l'annonce de la grossesse. Deux des 23 femmes enceintes sont victimes de violences conjugales.

Malgré leur jeune âge, certaines de ces femmes ont déjà un parcours de longues années d'instabilité.

*Madame K, 24 ans, a un parcours complexe et chaotique : elle vit depuis plusieurs années dans des conditions d'hébergement précaires et instables : elle a successivement connu la vie en squat, l'hébergement par des tiers, la rue, la prise en charge par le 115 puis la cohabitation dans une structure d'hébergement.*

Sur les 23 femmes enceintes, **quatre ont un parcours antérieur ASE**.

*Madame D., 21 ans, prise en charge par l'ASE dès ses 14 ans. Elle a été accueillie dans une famille d'accueil jusqu'à ses 16 ans, puis dans un foyer ASE d'où elle a fugué. Son contrat jeune majeur a pris fin à ses 19 ans et elle se retrouve sans solution d'hébergement depuis.*

Parmi les 17 femmes pour lesquelles nous avons des informations, 7 sont dans le dispositif 115 au moment de la demande d'hébergement, 4 viennent de centres d'hébergement et 6 sont liées à des ruptures d'hébergement (famille ou tiers).

**Parmi les 23 jeunes femmes enceintes, une femme sans ressource, attendant son premier enfant a pu être orientée par le SIAO 93** au CCAS de St Ouen à l'espace Henri Grouès (stabilisation). Par ailleurs, quatre autres jeunes femmes ne sont plus en demande d'hébergement-logement, soit encore **18 de ces jeunes femmes toujours sur liste d'attente**.

### 3. Jeunes hébergés en structures rencontrées

Cette partie a pour objectif de rendre compte des profils de jeunes hébergés dans les structures visitées.

Qui sont-ils ? A quelles difficultés se heurtent-ils ? Les axes de réponse sont globalement partagés par l'ensemble des professionnels rencontrés, à des degrés plus ou moins semblables.

Difficultés économiques, logement, insertion professionnelle, santé et comportements "adolescents" sont autant d'éléments qui impactent sur le parcours d'insertion des jeunes.

Nous avons choisi de retranscrire les expressions utilisées par les professionnels au travers des principaux constats partagés.

#### ○ Ressources financières instables ou inexistantes

Les jeunes de 18 à 24 ans, hébergés dans les structures rencontrées peinent à avoir des ressources stables. Pour une personne isolée, les conditions d'obtention du RSA jeune sont très restrictives : il faut avoir travaillé pendant deux ans au cours des trois dernières années précédant la demande. Autant dire que des centaines voire des milliers de jeunes dans le besoin ne peuvent pas y prétendre. **Alors que le département de la Seine-Saint-Denis est le plus jeune d'Ile-de-France, le nombre d'allocataires bénéficiant du RSA Jeune est le plus faible de la région, ne dépassant pas 90 jeunes<sup>1</sup>.**

Cette difficulté économique est un frein notable à l'insertion dans sa globalité. Les parents de ces jeunes peuvent eux aussi rencontrer des difficultés économiques, d'où l'obligation pour certains, dès leur majorité, d'aider financièrement leur(s) parent(s). Ce à quoi il faudrait ajouter que nombreux sont déjà endettés : des amendes de transport impayées peuvent rapidement se transformer en de lourdes dettes.

#### ○ Difficultés croissantes d'accéder à un logement

La problématique majeure rencontrée par les jeunes est l'impossibilité de pouvoir se loger. Même pour les personnes qui travaillent, l'accès au logement est rendu difficile par les loyers excessivement élevés, les conditions de caution et de garantie. La difficulté croissante des professionnels à orienter les jeunes hébergés en structure vers un logement montre les impasses d'un secteur en crise. Ceci impacte directement un parcours déjà fragmenté par de nombreuses ruptures.

#### ○ Ruptures familiales et réseau social fragile

Nombreux sont les professionnels qui déclarent recevoir 100% de jeunes en ruptures familiales. Cela peut se traduire par l'absence de soutien, des carences éducatives, des conflits familiaux parfois avec des faits de violence... Ces jeunes sont souvent issus de familles précaires, monoparentales ou familles dont la cellule intrafamiliale est éclatée.

Il est à noter que les ruptures des jeunes ne s'apparentent pas à une dégringolade progressive mais à une **errance immédiate et violente**. Le jeune est mis à la porte par ses parents ou claqué la porte du domicile familial suite à une dispute. Quand ils en ont, ce sont des jeunes qui ont peu de réseau

---

<sup>1</sup> Cafs Ile-de-France, décembre 2011, recensement de la population 2008.

social (familial, amical et professionnel) et souvent celui-ci est fragile. De plus, la rapidité des événements donne lieu à une perte brutale de repères.

○ **Echec scolaire, insertion professionnelle difficile et emploi précaire**

Le parcours scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes de la Seine-Saint-Denis restent plus difficiles que pour la moyenne des jeunes d'Île-de-France.

L'INSEE dévoile que les jeunes de 15 à 29 ans de ce département arrêtent leur scolarité plus tôt que ceux d'Ile-de-France<sup>1</sup> :

- sur un total de 149 164 jeunes âgés de 18 à 24 ans en Seine-Saint-Denis, 51,6% sont scolarisés, contre 58,7% en Ile-de-France<sup>2</sup>,
- 30 % n'ont aucun diplôme et seuls 12 % ont un diplôme de second cycle, contre respectivement 20 % et 25 % en moyenne en Ile-de-France<sup>3</sup>,
- en moyenne, en Île-de-France, 16 % des jeunes actifs de moins de 30 ans se déclarent touchés par le chômage, avec des écarts importants entre départements : 13 % à Paris et dans les Hauts-de-Seine, 16 % dans le Val-de-Marne, 23 % en Seine-Saint-Denis.

Les jeunes accueillis dans les structures n'échappent pas à cette crise : ils sont parfois en échec scolaire ou déscolarisés. Il arrive aussi que l'entrée dans une structure accélère un décrochage scolaire, l'école ayant été un moyen de survie, et une fois la personne hébergée, elle relâche tous ses efforts.

Ceux qui ont terminé leurs études ont le plus souvent un niveau CAP ou BEP, en général sans expérience professionnelle. Les formations professionnelles qui leur sont proposées sont trop courtes ou inadaptées. Les jeunes ne sont pas conscients des attentes des professionnels, ils ont du mal à s'organiser, à savoir qu'elles doivent être les priorités...

*« On remarque que les jeunes accueillis sont prêts à accepter n'importe quel travail pour avoir de l'argent mais quand arrivent les entretiens décisifs, ils ont peur... et mettent la démarche en échec ».*

Pour ceux qui arrivent à obtenir un emploi, il s'agit bien souvent de travail précaire. *« Le taux d'emploi précaire approche 50 % chez les jeunes de 15 à 24 ans, contre 12 % en moyenne pour les 15 ans et plus. »*<sup>4</sup>

○ **Une précarité et des pratiques à risque impactant sur la santé**

Les professionnels rencontrés évoquent des jeunes « abîmés », ayant vécu de lourdes souffrances voire des **traumatismes liés à un parcours scindé de ruptures, de maltraitances ou de violences**.

Ces jeunes sont **fortement exposés aux conduites à risque : addictions diverses, toxicomanie, rapport à leur corps et à leur santé catastrophique, prostitution** (mise à l'abri contre pratiques sexuelles), **grossesse précoce** comme filet de sécurité ou encore **mauvaise hygiène diététique**.

La majorité des travailleurs sociaux rencontrés s'accordent pour dire que le nombre de jeunes ayant des problématiques psychiques aurait augmenté ces dernières années. Il faut placer cette

---

<sup>1</sup> Source : [http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\\_article=1615](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1615)

<sup>2</sup> Source : Insee

<sup>3</sup> [http://www.insee.fr/fr/insee\\_regions/idf/themes/alapage/alap357/alap357.pdf](http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/themes/alapage/alap357/alap357.pdf)

<sup>4</sup> <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1615>

observation dans le cadre général de l'intervention sociale où ce constat est aussi partagé pour les autres publics. Il est toutefois pertinent de poser la question des troubles psychiques sous l'angle non seulement de la précarité mais aussi de la jeunesse, car **c'est souvent pendant cette étape de la vie que les problèmes psychiques se déclarent.**

*« La souffrance psychique en lien avec la précarité et l'exclusion désigne en général une symptomatologie qui ne recouvre pas une pathologie mentale avérée, mais un ensemble de manifestations possibles : comportements d'isolement, échecs répétés, ruptures de trajectoires, conduites à risques, conduites addictives, violences contre soi-même et contre autrui ainsi que des ressentis d'abandon, de fatigue, d'épuisement, d'insécurité, de mésestime de soi, de dévalorisation et de honte, d'angoisse et de détresse psychologique. »<sup>1</sup>*

« Problématiques psychologiques », « psychiques » ou « psychiatriques », « souffrances et troubles psychiques », « souffrance psychosociale », « pathologies mentales », « troubles mentaux » ... sont autant de mots-valises utilisés par les professionnels pour décrire la situation dans laquelle se trouvent certains jeunes « borderline », entre la névrose et la psychose. Les histoires de vie sont parfois traumatiques et la précarité vécue par ces jeunes ne facilite pas les mécanismes de résilience. Au quotidien, cela se traduit par des jeunes caractériels ou impulsifs, ou encore des jeunes en décompensation...

#### ○ **Les jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance et les contrats jeunes majeurs**

Les jeunes hébergés au travers d'une prise en charge de l'Aide sociale à l'enfance sont souvent ciblés comme des jeunes ayant un profil différent de ceux qui n'auraient pas eu de parcours institutionnel. La difficulté majeure à laquelle se heurtent les jeunes issus de l'ASE survient à leur majorité : à 18 ans, ils peuvent se voir ou non octroyer un contrat jeune majeur qui prolongerait au maximum leur prise en charge jusqu'à leur vingt et unième anniversaire.

Ce contrat est passé entre le jeune bénéficiaire qui s'engage à suivre une formation professionnelle, à s'inscrire dans une démarche de recherche d'emploi et à rechercher un logement et le Conseil général, au titre de l'Aide sociale à l'enfance, qui s'engage à accompagner le jeune dans ces démarches.

Les critères d'attribution de ces contrats sont flous et ne sont pas suffisamment communiqués. Leur politique relève souvent de la « *prime au mérite : avant il s'agissait d'une mission de protection de l'enfance où les seules carences éducatives étaient suffisantes pour y prétendre. Maintenant, on parle essentiellement de projet professionnel* ». De plus, certains « *jeunes ne sont pas en capacité de faire la demande et se trouvent exclus de ce dispositif. Dans le cas où ils trouveraient l'énergie nécessaire pour faire la demande, ils peuvent se confronter à un refus... Ce refus est parfois justifié mais souvent il est prématuré...* ». (Philippe Martel, Président IL93).

Pour les jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur, la fin de ce contrat est souvent abrupte et violente : le jeune, à ses 21 ans ou avant, doit passer du statut de « bébé de l'ASE » au statut de « jeune lâché dans la nature ».

*« La rupture du contrat jeune majeur pousse les jeunes majeurs à la rue, à la délinquance et à la prostitution (...) On les amène à faire des études courtes parce qu'à 21 ans il faut qu'ils soient autonomes, mais on les oriente vers des impasses (...) On a bafoué leur intégrité, leur identité, leur*

---

<sup>1</sup> Brochure *Souffrances ou troubles psychiques : rôle et place du travailleur social*, DGS et DGAS, Paris, 2005, 30 p., disponible sur [http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/travailleur\\_social.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/travailleur_social.pdf)

*espérance... la société des adultes devient leur ennemi. Ils ne seront pas des citoyens intégrés mais voudront « tirer de la thune ». » (Philippe Martel, président Interlogement93)*

De plus, la durée des contrats jeunes majeurs est inadaptée au contexte socioéconomique et aux jeunes « *On leur demande à 21, ou 19 ans d'être autonome, mature et de rentrer plus vite dans la vie active que nos propres enfants* ».

Enfin, une étiquette serait mise sur les jeunes issus de l'ASE, les stigmatisant dans leur recherche d'emploi ou de logement.

- **Quelques situations de jeunes en situation administrative irrégulière**

De manière plus annexe sont évoquées les problématiques liées à la régularisation des papiers, empêchant toute démarche d'insertion. Il s'agit notamment de jeunes primo-arrivants sur le territoire français n'ayant aucun réseau familial ou amical. Les mauvaises rencontres sont souvent les seules « mains tendues » à ces jeunes.

Il s'agit également de jeunes arrivés en France mineurs, parfois pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance jusqu'à leur majorité, et qui n'ont pu aboutir à une régularisation au cours de cette prise en charge.

#### 4. Les jeunes, un public spécifique ?

##### **Extraits d'entretiens menés auprès de jeunes**

**Aurélia Prévost. : Pour vous c'est quoi être jeune ?**

*« C'est la merde... »*

*« On peut pas dire qu'on est jeune, parce qu'on commence à cogiter sur les choses de la vie quand t'es jeune t'es insouciant, tu profites de la vie! »*

*« Quand j'étais jeune la vie c'était pas dur ... t'es plus jeune quand tu commences à prendre tes responsabilités »*

**A.P. : Et vous, vous vous sentez jeune ?**

*« Bah oui »*

*« Bah non »*

*« L'avenir pour moi appartient à la jeunesse, c'est dans ta jeunesse que tu prépares ta retraite, ta vieillesse, tes derniers jours... et nous avons quoi dans notre jeunesse ? La force, la vivacité, donc je pense que les gens doivent donner des moyens à cette jeunesse de s'exprimer. Et pour moi, ce qui va permettre à cette jeunesse d'être un peu plus responsable, autonome, plutôt que de laisser cette jeunesse comme ça, le gouvernement doit prêter attention à ce que dit la jeunesse, pour que ces jeunes aient un petit studio, un petit travail, nous ne demandons que ça ! »*

La question de la spécificité des publics jeunes ne fait pas l'unanimité des personnes interviewées.

En effet, les jeunes ne représentent **pas un public homogène qui nécessiterait une prise en charge particulière. Les difficultés rencontrées par les jeunes se retrouvent globalement chez les autres publics accueillis, à la différence que certaines difficultés sont accentuées du fait de leur jeune âge.**

**Si des caractéristiques propres existent chez les publics jeunes en rupture d'hébergement, celles-ci se manifestent essentiellement dans leur comportement quotidien et le rapport qu'ils entretiennent avec l'accompagnement social.** Nous verrons certains éléments qui sont considérés comme spécifiques aux jeunes. Nous garderons les expressions des professionnels interrogés.

La première évidence est de rappeler la **difficulté plus importante des jeunes à accéder au marché de l'emploi**. De plus, les jeunes se sentent discriminés à l'embauche et ont une représentation négative de leurs compétences.

### Extraits d'entretiens menés auprès de jeunes

« Maintenant on fait plus une formation pour dire je veux connaître ce métier, il me plaît, tu dois faire une formation, sur un métier où tu sais que tu vas gagner de l'argent plus tard, c'est plus pour le plaisir... à la mission locale on va te proposer 4 branches : la santé, paysagiste, le bâtiment...mais même dans ces branches là ça devient dur. »

« Il n'y a pas de choix donc tu dois prendre ce qu'il y a. »

« Aujourd'hui il y a beaucoup de jeunes qui ont la volonté d'aller travailler, et si les entreprises s'ouvraient à la jeunesse ça serait plus facile, je pense que la jeunesse peut aider ce pays à aller de l'avant mais il suffit juste d'y croire, c'est-à-dire donner la chance à cette jeunesse ».

« Moi le dernier emploi que j'ai eu, que j'ai abandonné, j'ai été recruté sans même donner de CV, j'étais à la rue, et j'étais pire que ça, donc j'suis parti à l'entretien, y'avait 50 personnes, j'avais honte, du coup j'suis allé voir le directeur du magasin, et on a discuté ensemble... après comment dirais-je ? Un patron quand il embauche quelqu'un c'est comme un mariage, il veut de la sécurité, il veut être sûr de la personne, donc c'est pas une question d'apparence, moi je dis il faut les faire sauter les préjugés, quand t'es déterminé et que tu veux quelque chose, tu te privés pas pour avoir ce que tu veux. C'est l'état d'esprit qui compte. C'est vrai que l'image des jeunes est stigmatisée, les employeurs ils ont forcément une mauvaise image de la jeunesse. »

**Pourquoi ?** « Ils sont pas sûrs des jeunes, ils veulent quelqu'un qui a déjà de l'expérience, parce que tu peux pas dire là j'y vais, demain j'y vais pas... le patron il a besoin de ton travail quoi ».

« Moi mon patron il n'a pas envie de perdre son temps à former une personne, parce que c'est le chiffre le chiffre, le chiffre et le chiffre... ».

« T'enchaînes les périodes d'essai et après on te dit t'as pas le profil ».

« Les forum emploi faut qu'ils arrêtent de se foutre de nous parce qu'ils prennent jamais personne, y'avait plus de 200 personnes et que 20 postes... et le jeune qui était motivé on lui dit qu'il a pas le profil... on lui dit c'est quoi le profil ? Comment vous voulez qu'il soit motivé après à aller encore chercher un autre truc, c'est ça le problème parce que c'est bien beau de dire que les jeunes veulent pas travailler mais quand tu le fais une fois deux fois trois fois, t'en as ras la casquette! »

« On est tous motivés mais les employeurs ils veulent pas chercher ou former les jeunes... »

« Moi je dirais que le plus dur c'est pas de trouver un travail mais c'est de le garder ou de l'avoir en CDI, trouver un travail stable en fait ».

« A moins de trouver un CDI, et être payé de préférence un peu plus que le SMIC... sinon c'est pas possible, les loyers sur la région parisienne sont très chers, et les offres d'emploi en général c'est des CDD ou des temps partiels et du coup c'est pas cohérent avec la demande ».

Par ailleurs, la jeunesse nous a été présentée comme une **période d'apprentissage, de fragilité, d'incertitude, de transition et d'instabilité émotionnelle**. Concernant les jeunes adultes hébergés en centre d'hébergement, les professionnels se sentent face à des « **problématiques d'adolescents** ».

Au quotidien, cela se traduit par une **difficulté de la part des jeunes à s'engager**, une **irrégularité dans leurs démarches** et une **mauvaise gestion de leur budget**... Les jeunes accueillis auraient un réel problème de confiance en eux et seraient en **demande de reconnaissance**. Paradoxalement, ils seraient fiers et **méfiant à l'égard des adultes et des institutions**. "*Ils testent les limites et mordent les personnes qui veulent les aider...*"

L'autonomie et l'indépendance sont des mots *clés* de la prise en charge des jeunes adultes car c'est ce à quoi ils aspirent... Ils veulent être autonomes et indépendants, alors que les professionnels parlent d'immaturité, de fuite des responsabilités, de mises en échec répétitives...

La **logique d'immédiateté** a été systématiquement mentionnée lors de nos entretiens : les jeunes veulent accéder directement à un logement autonome et à un travail, mais **ils vivent au jour le jour, manquent d'anticipation**, souhaitent une réponse « sur le champ » à leur demande et ont **peur de se projeter**.... « *Ils veulent tout et tout de suite* ».

Comme nous l'avons déjà souligné, **l'exposition forte des jeunes aux conduites à risque** est aussi emblématique de leur jeunesse et de leur perte de repères. Si ces pratiques dangereuses ne sont pas une particularité des jeunes, ils sont tout de même davantage touchés : « *Comparés à la population générale (Baromètre santé 2005), les jeunes de 18 à 25 ans sans logement personnel consomment plus d'alcool, de cannabis, et d'autres drogues (cocaïne, poppers...)*»<sup>1</sup>.

De même, les souffrances psychiques ne sont pas exclusives des jeunes, mais l'âge de l'adolescence ou post-adolescence peut être le moment où des maladies psychiatriques se révèlent.

« *La santé mentale chez les jeunes sans logement est encore moins bonne que chez leurs aînés. (...) Parmi les jeunes sans logement personnel, 39,7 % présentent au moins un trouble psychiatrique sévère. Les troubles psychotiques ont été repérés chez 16,9 % d'entre eux (dont 16,5 % de schizophrénies), les troubles sévères de l'humeur chez 8,9 % et les troubles anxieux chez 16,5 %. Il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes.* »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Cf. *La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Ile-de-France*, Anne LAPORTE (Observatoire du Samu social de Paris) et Pierre CHAUVIN (Inserm) Janvier 2010, disponible sur <http://observatoire.samusocial-75.fr/PDF/Samenta/SAMENTA.pdf>

Enfin, il semblerait que nombreux sont les jeunes accueillis à renvoyer l'idée de ne pas avoir d'avenir. Le sentiment de mépris par la société est globalement partagé.

### Extraits d'entretiens menés auprès de jeunes

**A.P. : Vous avez des projets pour le futur? Comment vous voyez-vous dans deux mois ? Deux ans ? Et 20 ans?**

*"Dans deux mois moi j'aurai pas réalisé tous mes projets, mais par contre, d'ici encore deux ans, trois ans, quatre ans, là vous allez entendre parler de moi, ça c'est sûr, je vous ai dit tout à l'heure que j'aimais la musique, j'en fais, donc là je vais prendre aussi mon envol, parce que comme là je travaille dans la sécu, j'ai des projets, et une fois que ça sera bien clôturé, je commencerai mes démarches musicales.*

**A.P. : Et dans 20 ans on sera à votre concert? Nan! D'ici 2 ans c'est bon pour moi!**

*« Dans deux mois j'espère passer mon permis, et récupérer ma voiture. Heu après j'ai un projet dans l'animalerie donc j'espère dans 6 mois avoir commencé une formation ou avoir trouvé un job dans ça... dans deux ans c'est encore loin quoi, j'espère repartir en Guadeloupe et y faire certaines choses... et m'installer pour mes vieux jours ».*

*« Qu'est ce que je vais devenir dans deux mois? Bah dans deux mois, je serais toujours là à travailler hein, alors je pense essayer de passer mon permis comme mon cher collègue... Dans deux ans, bah j'ai un projet : plutôt travailler avec les jeunes, être animateur, c'est ce que je voulais, travailler avec les enfants c'est ce qui me plaît, j'ai mes nièces, je vois comment ça s'amuse, ce qu'ils veulent les enfants... c'est un truc pour les enfants qu'il faut faire... nous d'accord on grandit mais les p'tits on pense pas à eux... Quand j'parle des p'tits, j'parle de ceux qui ont 5 ans, 10-11 ans, quand ils grandissent qu'est ce qu'ils vont retrouver? Ils vont voir les murs de la cité, les jeunes qui tiennent le mur...c'est un truc ça pour les p'tits enfants? J'veux pas voir ça pour mon enfant, alors faire autre chose, changer le monde, changer l'environnement comme on dit... et dans 20 ans ? Je sais pas si je serai encore en vie Madame! Et si j'suis là dans 20 ans bah je ferai un CD avec David Guetta!\*Moi j'ai oublié de dire que dans 20 ans je serai très riche, moi c'est mon but premier, parce que j'aime la good life, être dans une grande maison... »*

*« Moi je vais être réaliste Madame, parce que bon, le rêve, j'ai déjà beaucoup rêvé, moi mon projet dans deux mois c'est d'ouvrir mon association, et dans deux ans ma propre entreprise vestimentaire, et maintenant mon objectif pour dans 20 ans c'est d'ouvrir un centre, une petite structure au Cameroun, peut être même ici, avec ce que moi j'ai vécu ici en France, dans des conditions peu humaines, je veux permettre aux jeunes d'éviter ma voie parce que franchement, être dans ce système... nous placer là ça laisse des traces quoi... donc permettre aux jeunes de ne pas vivre ce que j'ai vécu quoi! leur éviter tout ça... »*

« Dans deux mois, donc en janvier 2013, je continuerai mes études, ça c'est sûr, et dans deux ans, je serai agent immobilier... dans 20 ans j'aurai un enfant, deux peut-être... »

« Dans deux mois bah toujours dans le même taff dans la restauration rapide, m'inscrire pour le concours d'aide soignante parce que j'ai appris aujourd'hui que je l'avais encore pas eu parce que c'était la deuxième fois où je le passe. Dans deux ans être aide soignante, travailler en hôpital, et dans 20 ans ben, au moins avoir mon chez moi à moi... »

## 5. La voix des jeunes : interview avec deux personnes connues de l'association Arrimages, club de prévention spécialisée (40 min.)

### **# Bonjour, pouvez-vous commencer par vous présenter, ce que vous aimez dans la vie, votre âge,...**

*Je me présente, Y., 23 ans, à la recherche d'un emploi depuis deux mois, je viens d'en trouver un comme caissier, j'aime tout ce qui est audiovisuel et sport.*

**Et vous?** *Je m'appelle N., j'ai 19 ans, normalement à l'heure actuelle je recherche un apprentissage en cuisine, mais je cherche aussi du travail à gauche à droite, et puis à l'heure actuelle je suis aussi avec l'Aide sociale à l'enfance qui me suit, et voilà j'attends que les rendez-vous se déroulent et puis parfois j'y vais j'y vais pas et puis voilà...*

**C'est en contrat jeune majeur?** *Oui voilà c'est ça, c'est à Bobigny*

### **# Qu'est ce que c'est pour vous d'être autonome?**

*(rires) c'est se débrouiller tout seul, avoir une autonomie, se débrouiller tout seul : c'est payer ses factures, aller faire des courses pour soi-même, faire ses papiers, être indépendant quoi, être autonome...*

**Et indépendant c'est pareil qu'autonome ?** *Pour moi c'est un synonyme...*

**Et vous?** *Etre autonome c'est savoir se gérer soi-même, gérer sa vie pour plus tard, ça passe par exemple par se lever le matin, gérer son argent...*

**Et être indépendant, c'est pareil ou pas pareil?** *Indépendant c'est pareil ! Mais pas les mêmes mots mais c'est pareil au final.*

### **# Les gens que vous rencontrez, travailleurs sociaux ou autres, vous pensez qu'ils vous aident à acquérir cette autonomie?**

*Hum... c'est un accompagnement, parce que la personne est aussi autonome avant de voir les services sociaux, ou avant, ou après, j'sais pas mais ça nous aide à faire des démarches*

**Et vous avez l'impression d'être autonome ou pas ?** *Pour ma part oui... je fais tout tout seul depuis un bout de temps...*

**Depuis combien de temps?** *C'est quelque chose que ma mère a toujours aimé chez moi, j'ai toujours été autonome, je me débrouille tout seul. C'est sur que ya besoin d'aide pour les démarches. Pour le travail j'ai été régulier dans tous mes RDV, ça va...*

**Et vous?** *Pas encore, moi j'ai 19 ans, je touche aussi l'argent de Bobigny, ya des fois où je vais pas manger, ya des fois où je vais acheter du shit pour ça ou je vais boire. Et du coup ya l'Aide sociale à l'enfance, depuis que j'ai joué au con et tout ça depuis un bon moment bah ils savent ce qu'ils vont faire avec moi par rapport aux RDV avec les travailleurs sociaux, avec les médecins, et puis voilà... pour le moment bah j'essaye de rester quand même droit par rapport au travail et patate et patate. Des fois les patrons ils vont rappeler, ils vont pas rappeler, on sait pas ce qui va se passer.*

**# Et vous êtes satisfait de l'accompagnement social?**

*Bah faut être réglo et pas jouer au con, après.... comment je peux dire ça... faut être réglo, faut pas passer par quatre chemins... parce qu'après ils peuvent se poser des questions, ils veulent savoir pourquoi tu nous prends pour des imbéciles et tout ça, ya plein de choses...*

**Jusqu'à présent vous pensez que l'accompagnement a été efficace ?** *Ça a été très efficace mais maintenant faut que je fasse ma part du jeu.*

**Ya la volonté, non ?** *La volonté je l'ai, mais faut pas la perdre en fait la volonté, elle est facile à perdre.*

**Et qu'est-ce qui décourage?** *Le travail. Des fois tu vas aller déposer des CV et tout ça, après ils vont te regarder, moi je zozote un peu, des fois je peux avoir des problèmes d'expression, donc du coup quand j'ai essayé de trouver du travail tout ça parfois le patron il essaye de me recalculer.*

**Et vous ?** *Moi je trouve ça satisfaisant, parce que l'emploi que je viens de trouver c'est grâce à une association, C2DI 93, sans eux je pense pas que j'en serai là aujourd'hui, j'vous ai dit ça, ça faisait plus de deux mois que j'étais à la recherche d'un emploi, je trouvais rien alors que je cherchais tous les jours,... aucun appel, et ça s'est très bien déroulé, j'ai trouvé rapidement, et ouai dans l'ensemble j'suis satisfait. A part faut être patient quoi... et si on est en rupture d'hébergement et tout, c'est pas si facile que ça, ça prend du temps, on voudrait que ça se passe super rapidement en fait...donc voilà.*

**Et pour l'instant vous dormez où ?** *Je suis à l'hôtel...*

**115 ou ASE ?** *Nan nan mission locale.*

*Moi à la base j'étais à l'hôtel, mais j'étais pris en RDV et j'y suis pas allé, par rapport à une association qui s'appelle Thélèmythe, en contrat jeune majeur, donc du coup je suis parti dimanche soir de l'hôtel, j'ai dormi deux trois jours dehors, j'ai essayé de faire le 115 mais ils ne m'ont pas répondu, et là il faut que j'appelle rapidement l'association Thélèmythe, faut que je reprenne rendez-vous [à un endroit] où je suis pas allé, et après faut que je revoie avec Monsieur X par rapport à l'hôtel, si c'est faisable ou si... il me laisse dehors en attendant la deuxième réponse de Thélèmythe. Parce que ils ont dit qu'il fallait que je vois absolument le troisième psychologue et j'ai quand même aussi d'autres RDV avec des psychologues.*

**#Vous pensez que la question du logement est à régler avant la question de l'emploi ou le contraire?**

*C'est l'emploi d'abord, à chaque fois que j'ai voulu faire des démarches, que ce soit logement social, que ce soit dans le privé ou dans un foyer jeune*

*travailleur, il manque des ressources, et sans ressources c'est mort. L'emploi pour moi il est passé avant de trouver un logement. Là je vais attaquer mon emploi et là maintenant je vais pouvoir travailler sur le logement...j'attendais plus que ça, plus que l'emploi ...*

*Et vous allez faire des demandes en FJT ? Ouais en foyer jeune travailleur, pour l'instant et on verra bien.*

*Vous connaissez un peu comment ça marche? Heu... j'apprends, j'apprends.*

**#Sur le territoire 93, vous pensez qu'il manque de structures d'hébergement, ou d'emplois ou des endroits pour se poser la journée...?**

*L'hébergement je sais pas mais pour l'emploi ça en manque... après t'as pas de travail ça peut t'emmener à faire des bêtises et tout ça, puis voilà...*

*Et vous ? Les deux... pour ma part ça fait depuis le 5 septembre que je suis en rupture de logement, toujours à l'hôtel, et pour l'emploi pareil, j'ai mis pareil, deux mois aussi.... Donc deux mois de galère, deux mois sans rien, deux mois à faire que des allers retours... c'est pour ça, ça aurait été bien d'avoir quelque chose pour les jeunes qui galèrent... pour les jeunes, pour les gens qui veulent un emploi tout de suite, ... parce que moi de mon côté j'essayais de chercher tous les jours et ils m'ont jamais appelé, tandis qu'une association m'a trouvé ça en même pas une semaine...*

**#Et du coup les difficultés par rapport au logement, vous les rencontrez à quel niveau?**

*Argent, pour ma part en tout cas. C'est ça qui bloque.*

*Pareil. Il faut avoir un logement et un travail mais si t'as pas de travail, c'est la question qui se pose. Mais après ya aussi les services sociaux, vous l'avez dit tout à l'heure par rapport au 115 et tout ça...*

**#Et là dans l'immédiat, pour l'hébergement, vous souhaiteriez avoir un logement autonome seul, ou en colocation, ou en foyer... dans quel type de logement?**

*Etre seul c'est mieux parce qu'être à deux ça veut dire que dans le frigo chacun a sa bouffe et tout ça, après ça dépend si vous allez vous entendre mais seul c'est mieux. Comme ça tu sais ce que tu fais dans la maison, tu sais ya qui, ya quoi...*

*Pour moi c'est la même chose, j'veux être indépendant, tout seul... rendre des comptes à personne sauf à moi. Je suis responsable de moi-même et responsable de personne d'autre... être indépendant, autonome. On a quitté la famille c'est pour être seul, on se débrouille tout seul.*

**#Si vous prenez un appartement en location, vous savez gérer tout ce qui est assurance, dégât des eaux etc.?**

*Pour ça j'pense que y'aura toujours un accompagnement encore, que ce soit un logement ou un foyer jeune travailleur, je pense qu'on n'est pas jeté comme ça, ya des services sociaux pour les démarches...*

**# Pour revenir sur vos démarches à Thélémlythe, pourquoi avez-vous sollicité ce mode d'hébergement?**

*Moi à la base, quand je suis parti de Nantes je suis venu à Paris, je suis parti voir l'ASE, j'ai fait des démarches avec eux pour essayer de m'en sortir de la galère, c'est l'Aide sociale à l'enfance qui m'a trouvé Thélémlythe et Métabole, mais vu qu'à Métabole y'avait plus de place, ils nous ont renvoyé sur*

*Thélèmyhte, ils ont dit qu'il fallait que je prenne RDV avec trois psychologues pour parler avec eux et puis dire ce qu'il s'est passé depuis mon enfance et jusqu'à aujourd'hui, et pour l'instant j'en ai vu deux et j'ai pas vu le troisième, là il faut que je rappelle impérativement le troisième, sachant qu'ils ont fait la commission mais qu'ils n'ont pas dit non, et faut faire le troisième pour être accepté, et du coup faut que je rappelle le troisième psychologue pour le revoir et lui dire les mêmes choses que j'ai dit, mais la condition c'est que je vois les trois psychologue pour être accepté. Si je vois pas les trois psychologues je suis pas accepté. Et sachant qu'à Thélèmythe ya soit les apparts seuls soit dans des foyers de jeunes travailleurs. Après aussi, c'est la personne à savoir ce qu'elle veut, par rapport à son choix, si elle veut faire le 115 avec ceux qui s'occupent du social, les démarches avec les associations, comme les restos du cœur...*

**Et ça ne vous dérange pas que le suivi éducatif soit fait par des psychologues ? Bah il n'y a pas que des psychologues, ya des éducateurs aussi, ça va dépendre des jours.**

### **# Vous me disiez tout à l'heure que vous aviez marché trois mois sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle?**

*J'étais obligé de le faire parce que sinon j'allais en CER, et je préfère être dehors, c'est mieux pour faire de la marche.*

**C'est quoi le CER ?** *Centre d'Education Renforcé. J'y étais moi. C'est comme la prison pour mineur. Ya le CJD et en dessous ya le CER. C'est en structure fermée. Ya des cours...*

**Et les chambres c'est en collectif ?** *Ouais mais c'est n'importe quoi...*

**Pourquoi ?** *Bah je suis sorti de là, des potes aussi à moi sont sortis de là... pour rentrer dans quelque chose d'autre.*

**On en ressort pire?** *Ha ouais! C'est comme la prison, ça apprend à personne à se tenir. On se retrouve avec des gens, c'est sauvage, tu ressorts c'est la même.*

**Et ça dure combien de temps ?** *Ça dépend, moi j'ai été placé un an et demi. J'étais sous la tutelle d'un juge. De toute façon c'est un juge qui... c'est l'ASE.*

**C'était à quel âge ?** *J'avais 14 ans... et depuis, ça m'a rien appris. Je sais pas si ça sert vraiment à grand chose.*

**A vous aussi on vous a proposé l'alternative de la marche Compostelle ?**  
*Non...*

**Et vous c'était à quel âge?** *J'allais sur mes 16 ans à l'époque. Compostelle en fait c'est un pèlerinage, [c'est pas forcément religieux], je suis parti de Séville pour aller jusqu'à Santiago, après de Santiago jusqu'à San Sebastian...*

**La ville où il y a toutes les boîtes de nuit ?** *Ouais et ya la plage... [et j'ai marché trois mois non stop,] au moins t'es dehors, j'aime pas être enfermé.*

*Avec l'âge, avec du recul, [le CER] des fois c'était bien rigolo. Sur le moment j'ai subi ça comme une punition, et avec le recul, c'était la merde, pour de vrai, mais avec le recul, je prends ça comme une colonie de vacances en fait, vu qu'on était enfermés, on était 16, que des mecs, ça rigolait tout le temps, avec le recul, quand j'étais là-bas c'était plus une punition, avec le recul ça m'a bien fait rigoler.*

**Et vous avez encore des contacts avec des gens de là-bas? Pas du tout. Si yen a un de mon quartier que je vois... et sinon non. J'étais à Troyes donc bon...**

#### **# Pour revenir sur le logement, vous vous sentez prêts à gérer un logement seul?**

*Bah moi y'aura soit un éducateur ou une tutelle derrière moi, surveiller par rapport à ce que je fais... parce que si je suis tout seul quelque part, soit je vais fumer, soit je vais boire, soit je vais pas manger, soit l'argent il va partir autre part....A l'heure qu'il est l'argent c'est juste pour manger, me mettre ça dans la tête, et pas pour faire autre chose avec. C'est ça l'objectif maintenant. Parce que soit je vais fumer pendant 3-4 jours, je vais manger un ou deux grecs au lieu de manger des repas normal en fait. C'est cette partie là en fait qui est difficile à faire. C'est ça qu'il faut que je me mette dans la tête...*

**Du coup, ce que vous aimeriez, c'est un logement où il y a des éducateurs qui viennent de temps en temps ?** *Bah là je vais attendre Thélème, y'aura déjà des psychologues et l'ASE derrière moi jusqu'à mes 21 ans, parce que j'suis en contrat jeune majeur. Après y'aura quand même un psychologue et je pense une tutrice qui va me suivre jusqu'à 25-26 ans et après je ferai ma vie. Et après je verrai la suite, je suis pas pressé, j'ai le temps. On dit ça mais ça passe quand même...*

#### **# Et les projets pour l'avenir?**

**Dans deux mois ?** *Dans deux mois avoir un logement, stable, quelque chose de stable, pas à l'hôtel. Un logement dans lequel on peut rester, dans deux mois j'espère en tout cas, sinon...*

**Dans deux ans ?** *... je sais pas...*

**Et dans 20 ans ?** *ha ouaiiii... avoir ma vie, avoir ma villa... avoir beaucoup d'argent... nan mais déjà être en vie, ça sera pas mal...*

*Moi j'suis d'accord avec être en vie, avoir des enfants...*

**Combien ?** *11, une équipe de foot...mixte? Non que des garçons, 11 garçons.*

**Et vous ?** *Que deux enfants, garçons ou filles. Je ferai que deux enfants et pas plus... c'est équitable.*

#### **# Quel est votre moteur au quotidien ? C'est quoi vos soutiens?**

*La vie (rires)!... la motivation c'est le kiff, de un jour pouvoir kiffer quoi, je me dis ça tous les jours en vrai, un jour on se dit j'ai fait tout ça pour voilà quoi, j'kiff. J'ai travaillé toutes ces années là pour ceci... c'est ça la motivation en vrai : c'est pouvoir se dire un jour voilà j'y suis arrivé, tout va bien.*

**Du coup vous arrivez à vivre au jour le jour ?** *Voilà en fait c'est ça...*

**Et vous ?** *Ma motivation faut que je la trouve bien parce que si je la trouve pas bien je vais rien faire du tout au final. Faut que je me motive, d'abord psychologiquement par rapport au travail et tout ça, mais ça va, j'm'en sors, et le plus où faut que je me motive c'est par rapport au cannabis et à l'alcool... pas de diminuer, d'arrêter. J'avais déjà réussi à arrêter mais après j'ai repris après la marche de Compostelle quand je suis retourné sur Nantes, dès que je suis parti sur un autre lycée, la première année elle s'est bien passée, j'fumais quand même, mais la deuxième année ça s'est empiré j'en prenais trop de*

*droite à gauche. J'ai failli me faire casser la tête par des gens, ça fait qu'au final, ya eu des conneries de faites, et j'ai été viré.*

**Du coup les sources de votre motivation ?** *D'abord trouver un travail pour avoir de l'argent dans les poches, passer le permis et tout ça pour plus tard, mais aussi j'ai que 19 ans donc par rapport aux patrons, la cuisine patate patate, comme j'dis t'à l'heure, chercher du travail à droite à gauche, et me faire de l'argent et puis voilà quoi.... Rentrer dans la vie sociale, pas directement mais au moins être bien...et stable.*

### **# Vous vous projetez comment dans l'avenir ?**

*(...), rires*

*(...), rires*

*Il y a pas une autre manière de poser cette question?*

#### **Comment voyez-vous le futur?**

*Moi le futur je le vois bien si j'arrête de déconner par rapport au cannabis et tout ça, puis si je reste tranquille quoi en fait, comme les autres, rester zen, tranquille. Bon aussi on n'a pas le même parcours avec les autres gens, mais rester tranquille pour la vie future sinon après... tu peux... faut éviter des murs quoi en fait.*

*Comment je vois l'avenir ? ...ya deux mois j'étais au plus bas, là je suis en train de remonter, j'avais monter, j'avais monter donc ouais je la vois que positif...enfin j'espère parce que sinon...Pour moi c'est des paliers à franchir, j'en suis qu'au début, si on veut franchir les prochains, gravir les échelons...*

**Vous semblez avoir la motivation tous les deux... Ouais faut l'avoir !**

**Et comment on fait pour l'avoir la motivation ?** *En travaillant ! T'es obligé de travailler, sinon t'es mort, t'es foutu dans la vie, c'est les mêmes discours, t'es obligé de travailler sinon t'as pas d'argent, t'es dehors, tu fais quoi? Tu fais rien! Tu peux faire un truc de fou, tu peux péter les plombs dehors... vaut mieux travailler plutôt que de rester sage dans un canap' et fumer...*

**Ça fait peur parfois de se dire que le travail c'est tous les jours, tous les mois,... ?** *[Ouais moi j'ai lâché des taffs, mais là je le ferai pas, rien que pour avoir de l'argent j'irai au travail,] parce que quand tu te retrouves dans la merde t'as rien, t'as rien à manger depuis deux, trois jours, j'sais pas, t'as pas pris de douche, t'as rien pris du tout, tu réfléchis et tu te dis "ouais il faut pas recommencer plus tard", c'est le seul truc aussi...*

**Vous avez peur de déconner là, avec le prochain travail ?** *Hum... après faut voir comment t'es dans la tête, comment t'es le matin et le soir, et puis la journée aussi, après ça va dépendre de ton entourage, de la famille, du soutien...ya plein de choses...*

*Nan mais faut s'accrocher, c'est comme pour tout dans la vie, on verra de toute façon, pour l'instant j'me suis mis dans la tête que même si c'est dur, je suis obligé quoi, c'est une obligation, mais ça me fait pas peur, j'ai déjà eu des emplois et tout, je sais que des fois c'est relou mais quand il faut le faire il faut le faire, et c'est tout... parce que d'où on vient c'est pas évident tous les jours, faut se forcer à être solide...*

### **Vous avez des choses à dire en plus, sur vos difficultés, sur le 93, ... ?**

*Trop de personnes à rencontrer pour les démarches, que ce soit pour un logement, pour tout, trop, mais trop... le fax, le téléphone, puis allez faut aller à Bobigny...*

*Mais c'est pas les démarches qui sont plus longues, c'est facile à faire les démarches mais c'est après que tu dois attendre, et vas savoir combien de temps tu vas attendre...*

*Moi en deux mois j'ai déjà rencontré 60 personnes! Nan pas 60 mais beaucoup en tout cas, je me suis assis dans beaucoup de bureaux en tous cas, toutes les institutions possibles et imaginables, la sécu, la banque, j'sais pas encore... je sais que je me suis retrouvé assis sur beaucoup de sièges en deux mois.*

***Et vous vous y perdez dans ces démarches ? Nan c'est juste que ma pochette elle gonfle aussi (rire) là elle a maigri mais sinon elle était obèse...***

## **Chapitre 2 : Les réponses du territoire en matière de prise en charge et d'hébergement**

### **1. Schéma des réponses disponibles**

Le schéma ci-dessous a pour but d'illustrer le panorama des structures accueillant des jeunes dans le 93, jeunes en contrat jeune majeur de l'ASE ou non, de la mise à l'abri jusqu'à l'hébergement.

		18-21	21-25	25-30	+ 30	
Public ASE	Isolés	Structures pour contrats jeunes majeurs (18-21 ans) <b>180 jeunes isolés</b> (Essor93, AEF, Devenir les Gavroches, Métabole93, CFPE)				
	Familles	Centres maternels : <b>19 familles</b> (La Chrysalide)				
		Centres maternels : <b>64 familles</b> (AVVEJ, AJLM)				
		Centres maternels : <b>84 familles</b> (Maison du pain, SOS femmes, Centre Départemental Enfants et Familles (CDEF))				
Isolés + Familles	Structures hébergement : personnes ayant eu un parcours ASE dans le passé <b>50 places</b> (Essor93)					
Tout public en demande d'hébergement	Isolés	Structures hébergement : <b>7 hommes isolés et 7 femmes isolées</b> (Urgence Jeunes Aurore)				
		Structures hébergement : <b>72 places jeunes isolés (hommes et femmes)</b> (COS les Sureaux)				
		Structures hébergement : <b>269 hommes isolés et 182 femmes isolées</b>				
		Hôtel 115 : <b>10 places</b> jeunes isolés				
	Familles	Structures hébergement : 971 places familles				
Hôtel 115 : x nuitées familles						

## 2. Les réponses de mise à l'abri et d'hébergement en chiffres

### a. *Prise en charge au 115*

Cette partie a pour objectif de rendre compte de la **prise en charge des jeunes de 18 à 24 ans par le dispositif 115**. Il est à noter que la mise à l'abri en hôtel ou en structure reste une solution très précaire, que nombreux sont les hôtels à ne pas disposer de conditions d'habitat optimum tel qu'un lieu pour pouvoir cuisiner. De plus, l'éloignement géographique des hôtels peut être un frein pour les jeunes scolarisés ou en formation professionnelle. Dans certains cas, la mise à l'abri en hôtel peut fragiliser les personnes, notamment celles en situation de prostitution ou celles qui nécessiteraient un environnement sécuritaire. On soulignera aussi que les dispositifs d'urgence ne sont pas adaptés à tous les publics jeunes, notamment ceux ayant un état psychologique fragile. Comme il est décrit dans le Rapport Samenta de l'Observatoire du Samusocial : « *Les prévalences de troubles [psychiques] sévères et d'addictions sont (...) plus élevées dans des dispositifs à bas seuil, qui accueillent un public plus défavorisé et ne facilitent pas l'accès ou le maintien dans le soin. Le dispositif d'urgence et les hôtels sociaux sont particulièrement concernés* ». <sup>1</sup>

Avant d'exposer les chiffres 115, il est à noter que nous avons pris le parti de baser nos analyses sur le **nombre de nuits où une mise à l'abri est nécessaire**. Traditionnellement, le 115 établit ses chiffres selon le nombre de demandes de mise à l'abri<sup>2</sup>. Or, les procédures de renouvellement de demandes varient selon la composition familiale ou les périodes de l'année. Nous choisirons donc pour cette étude de comptabiliser le nombre de nuits où les personnes ont été hébergées à l'hôtel et le nombre de refus de mise à l'abri. C'est-à-dire que nous considérons comme une demande de mise à l'abri chaque nuitée des personnes renouvelée sur des prises en charge de plus d'une nuit (une personne fait une demande de mise à l'abri, une prise en charge de sept nuits est proposée : nous considérerons qu'elle a été en demande de mise à l'abri sept nuits et que la demande a été satisfaite). **Il serait donc erroné de comparer les chiffres suivants avec d'autres études réalisées par les observatoires du 115.**

#### • *Demandes de mise à l'abri*

Sur l'ensemble de l'année 2011, on recense **83 724 demandes de mises à l'abri**, dont 36 060 pour les isolé(e)s, 46 565 pour les familles et 1 099 pour les couples sans enfant. Parmi ceux là, 2006 sont des jeunes de 18 à 24 ans (*voir chapitre 1.1*).

#### **Moyenne des demandes de mise à l'abri par personne et par an en 2011 :**

- 37 demandes pour une personne isolée de moins de 25 ans
- 47 demandes pour une famille dont le chef de famille à moins de 25 ans

---

<sup>1</sup> Cf. *La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Ile-de-France*, Anne LAPORTE (Observatoire du Samusocial de Paris) et Pierre CHAUVIN (Inserm) Janvier 2010, disponible sur <http://observatoire.samusocial-75.fr/PDF/Samenta/SAMENTA.pdf>

<sup>2</sup> Un appel correspond à une demande, donc une personne prise en charge à l'hôtel pendant une semaine correspond à une demande pourvue une seule fois, quelque soit le nombre de nuits.

- 15 demandes pour un couple sans enfant dont au moins l'un des membres à moins de 25 ans

**Moyenne des demandes de mise à l'abri de jeunes par jour :**

- **98 demandes de jeunes isolés,**
- **127 de familles**
- **3 de couples sans enfant**

- **Réponses de mise à l'abri**

**79 814 nuitées ont été accordées aux jeunes**, dont 34 223 pour les isolé(e)s, 44 670 pour les familles et 921 pour les couples sans enfant.

**Moyenne des nuitées accordées par jour :**

- **94 nuitées pour des jeunes isolés**
- **122 nuitées pour une famille dont le chef de famille à moins de 25 ans**
- **2 nuitées pour des couples sans enfant**

**Les jeunes isolés sont orientés majoritairement en centre d'hébergement (79%), alors que les familles sont davantage en hôtel.** Les couples sans enfant sont orientés de manière équilibrée en hôtel et en structure.

L'orientation vers les structures est essentiellement effectuée lors de la période hivernale, pendant laquelle le nombre de places attribuées aux isolé(e)s augmente.

- **Régularité de prise en charge**

Il est important de nuancer ces chiffres de mise à l'abri en s'interrogeant sur la régularité de prise en charge des personnes inscrites sur le dispositif 115.

**On remarque que la moitié des isolés (49%) ayant fait appel au 115 n'a jamais bénéficié d'une mise à l'abri par le 115. Ces refus permanents concernent 10% des familles et 87% des couples sans enfant.**

On remarque également qu'une personne peut être prise en charge quelques nuits et se voir refuser toutes les autres ou vice et versa. Dans ce cas, pour la période de référence (2011), la prise en charge est irrégulière, sans que les personnes aient trouvé pour autant une solution.

**Ces parcours de ruptures engendrés aussi par le dispositif 115 concernent 40% des jeunes isolés, 70% des familles et 13% des couples sans enfant.**

Enfin, certaines personnes ont toujours été prises en charge par le 115 en 2011. **Cette continuité de prise charge a concerné 11% des isolés, 21% des familles et aucun couple sans enfant.**

Nous concluons en disant que l'âge des jeunes de 18 à 24 ans n'a pas d'influence sur l'attribution ou non d'une place 115.

- **Refus de prise en charge**

Parmi les **83 724** nuitées sollicitées, **3 910** demandes n'ont pas pu être satisfaites, soit près de **5%**. **74%** des demandes non pourvues sont justifiées par un manque de places disponibles ou des **demandes hors protocole 115**. Dans 11% des cas, soit le danger de rue n'est pas avéré, soit la demande a dû être transférée vers un 115 d'un autre département.

**15%** des demandes non pourvues résultent du refus de la personne elle-même, un refus qui est parfois justifié par l'éloignement géographique du lieu de mise à l'abri. « *On ne peut pas dire que les jeunes refusent des places 115, les places ne sont pas adaptées à leur situation* ». (Philippe Martel, président IL93)

- **Une prise en charge des jeunes meilleure que la moyenne tout public ?**

Le taux de prise en charge des familles « jeunes » au 115 est équivalent aux familles dites « tout public » ; le constat est le même pour les femmes isolées.

**Les couples « jeunes » sans enfant sont quant à eux moins bien pris en charge que les couples sans enfant « tout public »** (différence de 18 points). Ceci peut être expliqué par des orientations de couples âgés « tout public », dans un état de santé critique.

Enfin, pour ce qui est des **hommes isolés, on remarque une meilleure prise en charge hors période hivernale pour les jeunes**. Ceci peut s'expliquer par les 10 places 115 réservées aux jeunes, mises à disposition tout au long de l'année.

### Focus sur les 10 places jeunes isolés en hôtel par le 115-93

En 2007, le 115-93 a projeté de mettre à disposition dans le dispositif d'accueil d'urgence hôtelier 10 places réservées aux jeunes majeurs isolés de moins de 25 ans. Aujourd'hui, quand un jeune entre dans ce dispositif d'urgence, il est rencontré et suivi jusqu'à sa sortie par un travailleur social de la cellule d'évaluation du SIAO. Une fiche SIAO est systématiquement réalisée afin de pouvoir réorienter les jeunes vers un dispositif adapté le plus rapidement possible. La durée de prise en charge reste cependant illimitée, permettant au jeune de se poser et de préparer son insertion à son rythme.

- **Représentation du 115 chez les jeunes rencontrés**

#### Extraits d'entretiens menés auprès de jeunes

**Et le 115 a répondu à vos attentes?**

*Olaaaa...*

*Bah oui parce que bon, pour moi ça a été rapide j'ai eu de la chance, dans la journée même...*

*Moi ça m'est déjà arrivée d'être dehors mais j'avais pas raconter ma vie, j'suis pas là pour ça...*

*Moi j'suis arrivée ici [aux Sureaux] par le 115, sérieux j'ai eu de la chance, j'suis allée au commissariat, ils ont appelé le 115 et ils m'ont trouvé un hôtel où je suis*

restée 1 mois, et la dame elle m'a dit, mais nan ne vous inquiétez pas, je vais pas vous bouger, sérieux j'ai eu de la chance, et après je suis arrivée aux Sureaux... Mais franchement, je les invite vraiment à aller visiter où ils envoient les jeunes! Parce que parfois, on dirait un taudis! Les chambres c'est pas possible, c'est pas vivable... j'ai une amie qui était dans cette situation, on l'a envoyée dans un hôtel à Noisy-le-Sec, j'te jure il faisait tellement chaud, y'a pas de fenêtre dans la chambre, elle est toute petite, on dirait que c'était un couloir qu'ils ont fait ensuite en chambre, c'est sale partout, ... je sais pas s'ils sont conscients! Et du coup quand j'ai vu la dame de l'hôtel, je lui ai parlé de ça, je lui ai dit "vous pouvez pas la mettre là", elle m'a calmé direct! Mais c'est pas possible ! Ce qu'ils dépensent vraiment pour nous, pour nous loger là dedans, ça ne mérite vraiment pas quoi... Les propriétaires de l'hôtel, ils se proposent, ils se mettent à disposition, eux ils gagnent de l'argent de ça... et dis toi que tu as un hôtel convenable, tu vas gagner davantage en ayant des clients normaux, qu'en accueillant des gens de l'urgence... donc il faut te dire que les gens qui font ça ils le font pour l'argent! Oui mais dans quelles conditions? Moi je demande pas le luxe ! Je t'assure que ces assistants sociaux ne savent pas où ils mettent les gens! Parfois même ils connaissent même pas le nom de l'hôtel! C'est pas parce qu'on a besoin d'aide qu'on doit être traité comme de la merde... moi j'ai eu mal au coeur, j'te jure, j'ai vu des femmes avec des enfants se retrouver là, et j'te dis, j'ai posé la question à une dame : "comment vous pouvez accepter que votre enfant s'asseye là ?" ... Ma tante elle m'a offert des produits, j'ai fait le ménage dans toute la douche de cet hôtel où je suis restée un mois, parce que je n'osais pas prendre ma douche là-dedans. Et j'ai nettoyé tous les soirs, parce que quand je voyais les pauvres gamins... Ce qui m'a choqué moi c'est que ya des centres d'hébergement d'urgence, c'est vraiment la cata... si tu as le malheur qu'on te mette avec des gens comme ça là, franchement c'est l'enfer quoi, donc j'pense que... le 115 ils font ce qu'ils peuvent franchement... c'est à nous maintenant de s'adapter, et de faire avec. Bon, on peut toujours revendiquer, mais quand tu vois que ya flux...

**Quand vous dites que c'est sale, les hôteliers ils réagissent comment?**

*Ils répondent pas, tu veux qu'ils te disent quoi? Pour eux tu n'as pas à te plaindre!*

*Le 115, est-ce qu'ils savent dans quoi ils investissent exactement?*

**b. Traitement de la demande des jeunes par le SIAO 93**

2011 est la première année de fonctionnement du SIAO-93. A cette période, la nouvelle plateforme unique de traitement des offres et demandes d'hébergement s'est vue mettre à disposition progressivement les places disponibles dans les CHU, centres de stabilisation et CHRS du département.

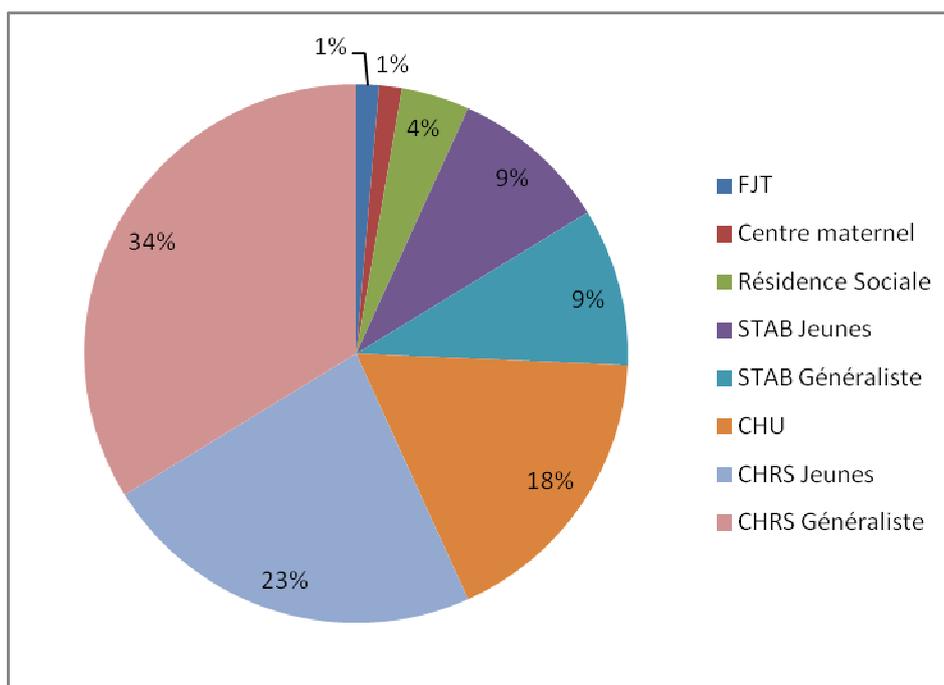
Sur les 271 demandes d'hébergement de jeunes en 2011, 74 jeunes ont pu être orientés en structure (27%) et plus de la moitié (159) n'ont pas eu satisfaction à leur demande (59%). 38 jeunes ne sont plus en demande (14%) parce qu'ils auraient trouvé une solution personnelle ou ne sont plus dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Si on regarde la nature de l'orientation en structure, on remarque que **les personnes seules sans enfant ont été plus facilement orientées (37%)**, suivi des couples sans enfant (33%) et des personnes seules avec enfants (17%). Les couples avec enfants ont été proportionnellement moins bien orientés (12%).

**38% des jeunes ayant eu une réponse satisfaisante ont pu être orientés dans des structures pour jeunes.**

Les jeunes demandeurs au SIAO ont été majoritairement orientés en **centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) généraliste (35%)**. Cela concerne essentiellement des jeunes isolés orientés vers les CHRS de l'ACSC Cité Myriam et La Talvère d'Aurore. **23% des jeunes orientés ont trouvé une solution au sein du CHRS Jeunes** du COS Les Sureaux. Il s'agit d'une solution exclusive aux jeunes hommes isolés ou jeunes femmes isolées.

#### Types d'établissements ayant accueilli des jeunes orientés par le SIAO en 2011



L'orientation en **centre d'hébergement d'urgence (CHU)** a concerné **18% des jeunes orientés**, majoritairement des familles : centre Korawaï de l'Amicale du Nid 93, centres Fédération et Wilson de la Cité Myriam.

**9% des jeunes** ont été orientés en **centre de stabilisation généraliste** (dont 4 % à l'espace Henri Grouès du CCAS de St Ouen) et **9% en centre de stabilisation « jeunes »** (7 % à Urgence Jeunes d'Aurore).

Enfin, des solutions ont pu être trouvées en **résidence sociale (4%), en centre maternel (1%) et en FJT (1%)**.

Le **temps d'attente pour l'attribution d'une place pour les personnes orientées varie entre 0 et 11 mois**. Les personnes seules avec enfant attendent en moyenne 2 mois et sont majoritaires à attendre entre 0 et 1 mois. **Les personnes seules sans enfant attendent en moyenne 2 mois et demi et sont majoritaires à attendre entre 4 et 6 mois**.

**Pour les personnes toujours en demande** et n'ayant pas eu d'orientation, ils attendent aujourd'hui une place en structure depuis environ **10 mois**.

### Représentation de jeunes hébergés au COS les Sureaux

*Moi tout ce que je peux dire, c'est qu'il faut pas que les gens nous prennent comme un échec, sincèrement, je pense qu'être dans un centre c'est pas un échec, moi je vois des gens qui ont honte de dire qu'ils sont aux Sureaux, moi j'ai pas honte de dire que j'suis dans un truc comme ça, c'est une étape de la vie, et c'est la première... j'vais pas mentir en disant que je suis contente d'être là mais je suis pas malheureuse non plus... je fais ce que j'aime faire, la seule différence c'est que je suis pas chez moi, j'ai pas de logement, mais je fais ce que j'ai envie de faire de ma vie. Franchement les Sureaux c'est une bonne expérience, je m'appuie là pour mieux me lancer dans la vie!*

*Les Sureaux ça a un côté où tu te poses, où tu te repères, t'as le pied à terre quoi, donc c'est le moment où tu peux commencer à faire tes trucs... quand j'suis arrivé ici je travaillais pas, tout de suite après j'suis allé dans le service pour le travail dans le bâtiment [chantier d'insertion]...*

*Moi j'en ai fait plein [de foyers], j'suis pas une cas soc' mais j'en ai fait plein, en fait chacun avance à son rythme, et c'est toujours un coup de pouce, un pas vers l'avant, et après c'est à nous de choisir si on veut monter ou si on veut descendre. Nous c'est vrai que aujourd'hui on ne regrette pas d'être là, pour moi perso c'est pas un échec, c'est un point de rebondissement, parce qu'en rentrant ici, je sais d'où je sortais...*

### 3. L'autonomie comme objectif central des prises en charge des jeunes

**Amener les jeunes vers l'autonomie** est sans aucun doute l'élément transversal des prises en charge des jeunes qui a été le plus souvent mentionné. Tant sur les démarches quotidiennes d'insertion que sur la préparation à la sortie du jeune, les professionnels axent leur accompagnement social vers cet objectif. Par exemple, le mode d'habitat en appartements éclatés ou en bail glissant serait le gage d'une mise en situation d'autonomie.

De manière à faire écho aux voix des professionnels, nous avons souhaité donner la parole aux jeunes. Comment l'autonomie est-elle perçue par les jeunes rencontrés ? Se distingue-t-elle de l'indépendance ? Les jeunes se sentent-ils autonomes ? Pour ce faire, une table ronde a été organisée le 14 décembre avec une dizaine de jeunes adultes du CHRS COS les Sureaux. Voici leurs réponses :

**Qu'est ce que pour vous l'autonomie :**

*Pour moi c'est de ne plus dépendre d'un système ou de qui que ce soit. C'est se suffire, se contenter de ce qu'on a pour vivre, sans pour autant demander la main à qui que ce soit.*

**Alors, être aidé, c'est ne pas être autonome ? Quelqu'un qui touche les indemnités chômage, il ne pourrait pas être autonome ?**

*Bon, il faut déjà travailler pour avoir les Assedic, pour moi non, il touche ce qu'il mérite.*

**Et quelqu'un qui touche le RSA ?**

*Bon toucher le RSA au moins 2 ans, 3 ans, 4ans, 5 ans voire plus, bon là ça devient de l'assistantat quoi...*

**Est-ce qu'on est obligé de définir l'autonomie par la relation d'aide ? N'y a-t-il pas autre chose ?**

*- L'autonomie c'est travailler, avoir un salaire à la fin du mois, se suffire comme on dit...*

*- C'est être capable de se gérer soi même, de payer son loyer, ses factures, de s'en sortir entre guillemets dans la vie quoi... On sera toujours dépendant de quelqu'un ou d'un quelconque organisme, parce qu'on est dans le système quoi, ne serait-ce que pour aller faire ses courses, on va à Carrefour, on va pas dans le jardin derrière la maison...*

*- Pour moi l'autonomie ce n'est pas seulement payer son loyer, on peut être au chômage et être autonome...*

*- L'autonomie c'est savoir faire la part des choses...*

**Et du coup vous vous sentez autonome ?**

*- Pas du tout*

*- Moi oui*

- *J'suis aux Sureaux certes, mais pour faire mes démarches c'est pas ma référente qui les fait. L'assistanat c'est ceux qui se reposent sur les éducateurs.*

- *Moi je me sens autonome mais on a toujours besoin de ce petit coup de pouce d'une assistante sociale ou d'un organisme pour trouver le logement par exemple... pour ma part, ça va mais j'ai quand même besoin d'un coup de main...*

- *Mais pourquoi quand vous parlez vous vous limitez toujours aux Sureaux ou à ce qu'on vit ? Il n'y a pas que les assistantes sociales qui peuvent aider.*

- *Bah j'ai été deux ans dehors, j'ai été voir mon assistante sociale et elle m'a trouvé le COS les Sureaux.*

#### **Dans le quotidien ça se concrétise comment l'autonomie ?**

- *Bah déjà ça dépend de la motivation, se lever... Faut pas se dire j'ai la flemme... L'autonomie c'est gérer son budget à la fin du mois pour pas se retrouver sans rien, gérer son loyer, les titres de transport...*

- *L'autonomie c'est un droit civique, il faut se lever le matin, aller au boulot, attendre sa paye à la fin du mois et régler tout ce qu'il faut...c'est un train de vie.*

#### **Vous faites une différence entre autonomie et indépendance :**

- *On est autonome par rapport au milieu dans lequel on vit, être indépendant c'est davantage être seul, se débrouiller tout seul quoi, pas attendre quoi que ce soit pour atteindre ses objectifs.*

- *Moi je prends l'exemple d'un enfant qui vit chez ses parents. Il peut être autonome...*

#### **Et c'est quoi le plus difficile, être autonome ou indépendant ?**

- *Etre autonome*

- *L'un mène à l'autre : on peut être ici et être autonome, mais être indépendant c'est plus fort, pour moi c'est concrétiser l'autonomie qu'on a eu...*

- *On peut être dehors, indépendant mais pas autonome...*

- *Moi je pense que l'indépendance ou la dépendance on l'a choisit pas, on n'a pas le choix*

- *Pour moi c'est pas le même cadre, j'arrive pas à associer les deux*

- *Pour moi ça va de paire : pour être indépendant il faut passer par l'autonomie*

Par ailleurs, on relève aussi d'autres objectifs dans les prises en charge qui ont été cités à plusieurs reprises :

- **Inscrire les jeunes dans les dispositifs de droit commun** pour que leurs parcours ne soient pas entravés de ruptures. De plus, les dispositifs de droit commun offrent la possibilité aux jeunes de passer du statut d'utilisateur à celui de citoyen.
- **Inciter les jeunes à participer à des actions collectives** telles que des ateliers sur la prévention des conduites à risque, des sorties culturelles, etc.
- **Aller à la rencontre des jeunes** dans les quartiers, comme le font les clubs de prévention spécialisée et certaines missions locales.

- **Remobiliser les jeunes dans leur insertion professionnelle**, grâce aux chantiers d'insertion par exemple.
- **Apporter du « thérapeutique » à des jeunes qui ne viendraient pas en chercher** : tel est l'un des objectifs de l'association Métabole qui propose un accompagnement social et éducatif fait par des psychothérapeutes.
- **Stimuler la curiosité des jeunes** pour les aider à ouvrir leurs champs des possibles.

#### **4. Difficultés majeures rencontrées dans les prises en charge**

Un autre objectif des entretiens avec les professionnels a été de recenser les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans la prise en charge des jeunes adultes. Nous illustrerons trois grandes difficultés qui ont été mentionnées de manière récurrente. Ces difficultés sont-elles spécifiques aux publics jeunes ?

##### ***a. Trouver une « sortie » pour le jeune... et vite !***

La principale difficulté pour les travailleurs sociaux se trouve au moment de la fin de prise en charge du jeune lorsqu'il est nécessaire de l'orienter vers un autre type hébergement ou un logement autonome.

Le contexte économique et social rend difficile l'insertion par le logement pour tous les publics et cette difficulté ne s'aurait être exclusive des jeunes. On constate tout de même qu'en Seine-Saint-Denis, l'accès au logement autonome pour les jeunes de 18 à 29 ans est plus difficile que dans les autres départements d'Ile-de-France<sup>1</sup>.

La question du parcours des jeunes est alors essentielle. Quand un jeune est pris en charge dans une structure d'hébergement, comment ne pas provoquer de ruptures dans son parcours d'insertion ? Comment est-il possible d'accompagner le jeune vers un logement autonome alors qu'il n'a pas de ressource, touche 200 à 300 euros grâce à une formation rémunérée ou perçoit un salaire médiocre ?

La fin de prise en charge d'un jeune dans une structure l'amène en général soit à une autre structure ou à un logement autonome, soit à un retour en famille ou à l'errance. Il est à noter que certains travailleurs sociaux se trouvent démunis quant aux démarches en lien avec la recherche de logement autonome, affirmant ne pas avoir les outils ou compétences à cet effet. Or, les démarches liées au logement représentent aujourd'hui une grande partie de l'accompagnement social.

---

<sup>1</sup> *Quitter le logement familial est plus difficile pour les jeunes de Seine-Saint-Denis*, le département Seine-Saint-Denis, N°390 - Juin2012, disponible sur [http://urbamet.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Urbamet/0307/Urbamet-0307657/IAP.199\\_DOC00069105.pdf](http://urbamet.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Urbamet/0307/Urbamet-0307657/IAP.199_DOC00069105.pdf)

*b. La prise en charge des jeunes : comment poser un cadre qui garantit une solide structure de référence tout en étant souple ?*

Les modalités d'accueil des jeunes en structure sont d'autres éléments sur lesquels les professionnels se sont exprimés. Difficultés pour certains, axes de réflexion pour d'autres, **le cadrage de la prise en charge des jeunes** est largement questionné.

Il semblerait que les publics jeunes aient cette spécificité de ne pas correspondre aux prises en charge traditionnelles des structures d'hébergement. Selon certains professionnels, il faudrait réfléchir à comment adapter les horaires des structures aux modes de vie des jeunes. Comment se placer par rapport à l'accueil du conjoint ? Comment peut-on « canaliser » les jeunes sans pour autant les contraindre à des règles qu'ils ne comprennent pas ? Quelle réaction les structures doivent-elles avoir face aux manquements au règlement intérieur ? Face aux jeunes qui ont l'habitude d'être « servis », comment les travailleurs sociaux peuvent-ils être présents tout en encourageant la prise d'autonomie ?

*c. « Problématiques psy » : comment se positionner ?*

Enfin, il semblerait que la question de la prise en charge des troubles psychiques pose problème à la quasi-totalité des professionnels rencontrés. L'augmentation du nombre de jeunes hébergés en structure ayant des « problèmes psy » est un ressenti partagé par la plupart.

La première chose qui est soulignée est l'incompétence des travailleurs sociaux à opérer dans le champ médical. Même si les professionnels ont suivi pour la plupart des modules de formation en psychologie, cela n'est pas suffisant pour savoir à partir de quel moment ils doivent amener une personne aux soins psychiatriques. Jusqu'où les travailleurs sociaux doivent-ils aller dans l'accompagnement des souffrances psychosociales ?<sup>1</sup> Comment se prémunir d'un risque de recours systématique à la psychiatrisation des publics hébergés ? Comment améliorer la synergie entre le secteur social et secteur médical ? Ce sont autant de questions que se posent les professionnels accompagnant des publics jeunes.

L'autre difficulté apparaît lorsque les travailleurs sociaux se heurtent à un refus du jeune à consulter un médecin ou à prendre son traitement. Sandrine Bonnel, psychiatre et responsable de la Boussole (Equipe mobile psychiatrie-précarité de l'établissement public de santé mentale de Ville-Evrard) déclare qu'il ne s'agit pas de « passer le relais » à la psychiatrie, comme il est souvent dit, mais que cette action doit être concomitante avec l'accompagnement social en l'inscrivant dans un parcours.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur ce sujet, la brochure *Souffrances ou troubles psychiques : rôle et place du travailleur social*, DGS et DGAS, Paris, 2005, 30p., disponible sur [http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/travailleur\\_social.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/travailleur_social.pdf)

## Chapitre 3 : Attentes des professionnels et préconisations

Ce dernier chapitre a pour objectif de présenter des propositions visant à améliorer la prise en charge des jeunes en rupture d'hébergement. Les professionnels rencontrés se sont en effet exprimés sur les dysfonctionnements, lacunes ou faiblesses du territoire. La parole donnée aux acteurs de terrain a fait émerger six axes de réflexion qui pourront être explorés dès le début 2013.

### 1. Renforcer les partenariats entre les acteurs du territoire

Le travail en partenariat est devenu incontournable dans le secteur social : *Il faut admettre que « sur le terrain », chacun se rend compte de la complexité des situations et de son incapacité individuelle à tout traiter. De plus en plus souvent (...) la démarche collective apparaît nécessaire pour tenter de dépasser les limites individuelles ou institutionnelles.*<sup>1</sup>

Les professionnels rencontrés s'accordent tous pour préconiser **un renforcement des relations partenariales**<sup>2</sup> entre les structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI). Le travail en réseau est lui aussi appelé à se développer et à se fortifier. L'idée mise en avant est surtout de **mieux organiser et de coordonner les actions de chacun de manière à articuler de manière plus performante les dispositifs déjà existants**. De plus, le travail en commun favorise l'échange de savoirs et savoir-faire entre les professionnels, les amenant à interroger leurs pratiques, le projet associatif de la structure, l'évolution des besoins des publics accueillis etc.

Le travail en réseau permet de favoriser le parcours des jeunes, de comprendre leurs trajectoires mais aussi d'améliorer leur suivi. **Nombreux sont les professionnels à déclarer recommencer le suivi des jeunes « à zéro » lorsqu'ils viennent d'autres structures**. Le travail commun ne peut être efficace qu'avec une réflexion des acteurs sur le secret professionnel. Quelles informations voulons-nous partager dans l'intérêt des jeunes ?

**La connaissance des différents partenaires** est un premier stade, souvent mise à mal par un manque de temps et des informations difficilement accessibles.

Le second stade est **l'institutionnalisation des partenariats**. Tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, le partenariat dans le secteur social fonctionne souvent sans convention et est basé sur les seules relations interpersonnelles. Se pose alors la question de la fragilité de ces partenariats. En prenant l'exemple d'un employé d'une structure partenaire qui partirait à la retraite, comment s'assurer que la relation partenariale soit pérenne ?

---

<sup>1</sup> Fabrice DHUME, *Du travail social au travail ensemble : Le partenariat dans le champ des politiques sociales*, Ed. ASH, 2001, 206 p., ISBN : 2-85030-611-8

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur les différentes définitions du partenariat, cf. l'article publié par le Réseau National de Ressources en Sciences Médico-Sociales (RNRSMS), disponible sur [http://rnrsms.ac-creteil.fr/spip/IMG/doc/Le\\_partenariat\\_dans\\_le\\_travail\\_social-7-1.doc](http://rnrsms.ac-creteil.fr/spip/IMG/doc/Le_partenariat_dans_le_travail_social-7-1.doc)

Fabrice DHUME, chercheur à l'Institut social et coopératif de recherche appliquée, nous invite à nous interroger sur le sens que nous donnons au mot valise « partenariat ». « *Il y a un enjeu essentiel dans la compréhension de ce qu'est le partenariat. [Le] définir permettra de mieux le maîtriser, de mieux appréhender les enjeux auxquels il renvoie ou qu'il porte.* » Il semblerait que les professionnels rencontrés soient davantage intéressés par un **travail de réseau, c'est-à-dire « un « partenariat » qui dépasse l'articulation des compétences des uns et des autres, [où l'] on cherche à faire ensemble ».**

Par ailleurs, le travail en réseau permet de créer une réelle synergie des actions entreprises par les acteurs associatifs et institutionnels. Au-delà de redynamiser le tissu associatif, il s'agit d'être porteurs ensemble d'un même message solidaire.

Enfin, il est à noter que la difficulté majeure exprimée par les professionnels du secteur social est de créer des **partenariats avec les instances du secteur médical** (notamment les centres médico-psychologiques et les hôpitaux). Les équipes mobiles psychiatrie-précarité semblent contribuer à la création de passerelles entre ces deux secteurs mais leur intervention n'est pas suffisamment déployée pour impacter l'ensemble des structures.

## **2. Favoriser la diffusion d'informations auprès des professionnels**

Les évolutions et refontes du secteur de l'hébergement et plus largement du secteur social laissent parfois les professionnels peu informés sur les différents dispositifs existants.

Ont été exprimés des **besoins en formation sur les dispositifs logement/hébergement des jeunes et sur le relogement en général**. Il fut un temps où Interlogement93 dispensait ce type de formation. Aujourd'hui l'association, en organisant des journées d'information, ne répond que partiellement à cette demande. Les professionnels expriment une demande de **formation en « santé mentale et action sociale »**, pour compléter celle organisée par l'hôpital de Ville Evrard. L'objectif n'est pas de se substituer au corps médical, mais bien d'améliorer l'écoute sociale et de savoir à quel moment orienter vers des soins psychiatriques est nécessaire pour une personne accueillie dans un centre d'hébergement.

La **diffusion d'informations** est aussi attendue sous forme de **guides à l'usage des professionnels** sur les démarches au relogement des jeunes. Un guide pourrait aussi prendre la forme d'un **annuaire raisonné des dispositifs existants en Seine-Saint-Denis pour les jeunes**<sup>1</sup>. Actuellement, la

---

<sup>1</sup> La Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement a « conçu avec et pour des professionnels, un guide des ressources du 11<sup>e</sup> arrondissement, visant à favoriser l'accompagnement des jeunes de 12 à 25 ans dans le domaine des conduites à risques ». L'annuaire « pratique » renseigne sur les lieux ressources du territoire en matière de : soutien à la famille, accompagnement à la scolarité, accès aux activités socio-éducatives, ressources en santé, appui à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, appui à l'engagement citoyen, appui à la recherche d'hébergement et accès aux droits / appui juridique ([http://www.paris.fr/pratique/famille/protection-de-l-enfance/un-guide-pour-les-acteurs-de-la-prevention-du-11e/rub\\_9850\\_stand\\_98100\\_port\\_24581](http://www.paris.fr/pratique/famille/protection-de-l-enfance/un-guide-pour-les-acteurs-de-la-prevention-du-11e/rub_9850_stand_98100_port_24581))

commission<sup>1</sup> précarité d'Interlogement93 est en train d'élaborer un certain nombre de fiches pratiques à cet effet.

### **3. Publier des outils à destination des jeunes**

Les professionnels évoquent une méconnaissance de la part des jeunes de leurs droits fondamentaux. « Baladés » d'un dispositif à un autre, les jeunes se perdent dans leurs démarches administratives et peinent à acquérir une réelle autonomie dans ce domaine.

Les professionnels préconisent donc la publication de « guides » ou de « fiches techniques » à destination des jeunes, leur permettant de se saisir des ressources de droit commun. Le contenu de ces publications pourrait servir plusieurs objectifs, notamment l'aiguillage dans certaines démarches administratives, l'annuaire des structures et institutions du département destinées aux jeunes, des adresses à connaître lors de la fin de prise en charge des jeunes dans une structure, etc.

Dans cette perspective, la Commission pour le Logement des Jeunes d'Interlogement93 a actuellement pour projet d'éditer un support, à destination des jeunes et des professionnels les accompagnant, reprenant les 10 réflexes à avoir au moment de l'accès à la majorité (sécurité sociale, demande de logement...). Une fois ces démarches entreprises, les jeunes pourront plus facilement et rapidement solliciter les dispositifs de droit commun. Cette initiative est née du constat que les jeunes arrivent souvent en structure d'hébergement en n'ayant pas entrepris ces démarches, freinant ainsi leur insertion.

### **4. Adapter la prise en charge des jeunes dans les structures d'hébergement**

La plupart des professionnels s'interrogent sur l'adaptation de la prise en charge des jeunes hébergés en structure. Le premier constat est la **difficulté à « accrocher » les jeunes**. Les professionnels préconisent de favoriser un **accompagnement social à la carte**, qui soit souple et permette aux jeunes d'adhérer à leur suivi. Aussi faudrait-il **adapter les horaires des structures** en fonction des nécessités des jeunes (après-midi, soir et week-end) « *La prévention spécialisée s'adapte au rythme des jeunes alors que les administrations ne suivent pas* ».

**« Le travail dans les murs ne convient pas à tous les jeunes »**. Il a donc été suggéré que les professionnels des missions locales, les psychologues ou autres professionnels, puissent élargir leur champ d'action en sortant de temps à autres de leur structure. Il existe déjà en Seine-Saint-Denis des « maraudes »<sup>2</sup> de professionnels de missions locales qui vont à la rencontre des jeunes dans les quartiers pour faciliter la première « accroche ». Encourager les psychologues à travailler dans la rue ou dans des espaces publics permettrait de transformer la représentation qu'ont les jeunes de cette profession. Toutefois, le risque évoqué est de rendre « flou » le rôle de chaque acteur. Par exemple,

---

<sup>1</sup> Les commissions sont créées et suivies par le Conseil d'administration d'Interlogement93. Elles regroupent des professionnels des associations adhérentes. Elles facilitent l'échange d'informations et de pratiques, la création collective d'outils et de projets et constituent un espace de réflexion sur les questions liées à l'accès au logement.

<sup>2</sup> A ne pas entendre comme les maraudes traditionnelles du SamuSocial.

les missions locales, par la force des choses, ont déjà l'impression de voir leur action s'orienter de plus en plus vers le social.

Par ailleurs, le **travail de prévention avec les familles ou encore de médiation familiale** est un sujet qui fait débat dans le corps professionnel. Si certains s'accordent à dire que cette médiation est nécessaire quand les jeunes sont d'accord, pour d'autres, leur mandat est tout autre et il n'est pas question de faire de l'« *ingérence, ce sont des majeurs* ». Quoi qu'il en soit, il est primordial pour les structures travaillant avec les jeunes de mener cette réflexion en interne et de voir dans quels cas le travail avec la famille pourrait être opportun.

##### 5. *S'interroger sur la viabilité et la pertinence de créer une nouvelle structure apportant des réponses jusqu'alors inexistantes ou peu présentes en Seine-Saint-Denis*

Comment améliorer la prise en charge des jeunes de la Seine-Saint-Denis ? Serait-il opportun d'envisager la création de nouvelles structures ? Quels dispositifs déjà existants peuvent être renforcés ou développés ? Les professionnels rencontrés se sont exprimés à ce sujet. Voici leurs attentes.

###### *a. « Accrocher » les jeunes qui ne veulent pas d'un accompagnant traditionnel : accueil de jour pour jeunes de 18 à 25 ans*

Dans le département de la Seine-Saint-Denis, contrairement à plusieurs départements de France, **il n'existe pas d'accueil de jour spécialisé pour les jeunes**. Pour obtenir un soutien quelconque (collations, repas, douches, vestiaires, domiciliation...) les jeunes doivent se rendre dans des accueils de jour dits à bas seuil, tout public confondu. La confrontation des jeunes avec les « grands exclus » est souvent violente et pour ne pas se mélanger avec des personnes qu'ils considèrent comme des « clochards », ils préfèrent ne pas solliciter ces services. Le risque est donc de voir augmenter le nombre de jeunes « choisissant » d'autres modes de survie, conduisant souvent à des parcours d'errance. Il faudrait donc pouvoir envisager un lieu d'accueil en journée, accueillant sans contrainte et proposant un accompagnement social à la carte.

###### *b. Permettre aux jeunes majeurs d'accéder à un hébergement d'urgence réservé aux 18-25 ans*

L'hébergement d'urgence spécifique aux jeunes (et notamment aux jeunes isolés) est assez restreint dans le département. Comme nous l'avons vu, le 115 alloue aujourd'hui 10 places en hôtel aux jeunes isolés (nous comptons en moyenne 98 demandes de mise à l'abri pour des jeunes isolés par jour). Dans quelle mesure serait-il possible d'augmenter le nombre de ces places ? Par ailleurs, **le dispositif des places urgences réservées dans les foyers jeunes travailleurs semble être une solution efficace pour les jeunes qui « font exploser le collectif » par exemple.**

L'idée a aussi été soulevée de **trouver une solution pour les jeunes autonomes qui perçoivent des ressources. Hébergés en hôtel, ils pourraient bénéficier d'un accompagnement de la part de travailleurs sociaux détachés des structures AHI.** Le succès de ce dispositif tient à la force du travail en réseau. La commission pour le logement des jeunes a travaillé il y a quelques années sur ce type de projet, sans qu'il n'ait pu être développé jusqu'à présent.

*c. Offrir la possibilité aux jeunes de se poser quelques nuits voire quelques semaines pour ne pas intensifier la rupture familiale lorsque c'est encore possible*

Plusieurs solutions d'hébergement ont été décrites pour **accompagner les jeunes avant que la rupture familiale ne soit effective.** L'élément important à prendre en compte est la nature principale des ruptures d'hébergement chez les jeunes : les ruptures familiales.

On pourrait donc imaginer **une structure d'hébergement basée davantage sur la prévention des ruptures.** L'idée est de permettre aux jeunes de se poser quelques jours ou quelques semaines pour s'éloigner du cadre familial, avoir le temps de réfléchir et ne pas attendre l'explosion des conflits. A Paris, mais également à Pantin, la structure Etape Ado<sup>1</sup> permet aux jeunes mineurs de se poser quelques nuits. Créer ce type de structure pour les jeunes majeurs de la Seine-Saint-Denis pourrait éviter à un grand nombre de jeunes de s'inscrire dans un parcours d'errance. Dans cet esprit, la commission pour le logement des jeunes a travaillé sur le projet de structure « Pause Toit ».

Les professionnels insistent sur la **nécessité de créer des structures qui permettent les « va-et-vient » des jeunes entre leur famille et la structure.** Les accueils séquentiels ou modulables existent déjà pour les mineurs, mais ce dispositif n'existe pas pour les jeunes majeurs. Il s'agit d'une solution adaptée aux jeunes pour qui la cohabitation avec les parents est toujours possible mais difficile. Ils pourraient alors être hébergés en structure trois nuits par semaine par exemple, et le reste des nuits dans leur famille. La prise d'autonomie est alors plus progressive et donc moins fragile.

*d. « Corriger » les ruptures de contrats jeunes majeurs en développant des services de suite ou des structures comme Essor93*

Les attentes sont nombreuses pour ce qui est de créer des structures qui viendraient « corriger » les ruptures soudaines de contrats jeunes majeurs. Essor93, en offrant la possibilité d'être hébergée à toute personne ayant eu dans son passé une prise en charge de l'Aide sociale à l'enfance, répond à cette nécessité. Mais les places sont limitées (50 places pour majeurs sans limite d'âge, toutes compositions familiales confondues) et de nombreux jeunes ne peuvent prétendre à ce dispositif, faute de ressources. « Plus tard, on retrouve ces personnes [les jeunes de l'ASE] en tôle ou dans des centres d'hébergement et ça coûte cher... Il faudrait réfléchir à combien un accompagnement léger

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur Etape-Ado de Pantin <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=3242>, Etape-Ado de Paris [http://www.paris.fr/pratique/famille/protection-de-l-enfance/paris-ados-service/rub\\_9850\\_stand\\_104419\\_port\\_24581](http://www.paris.fr/pratique/famille/protection-de-l-enfance/paris-ados-service/rub_9850_stand_104419_port_24581)

après 21 ans ferait économiser en coût financier et social (...) » selon Philippe Martel, directeur de l'association Essor93. Il est aussi préconisé de développer les services de suite et les accueils provisoires jeunes majeurs (APJM).

#### *e. Favoriser l'autonomie des jeunes en proposant un hébergement en appartement éclaté couplé d'un accompagnement socio-éducatif fort*

Les jeunes sont nombreux à être réticents à vivre dans des hébergements collectifs et ce, d'autant plus lorsqu'ils connaissent les institutions depuis leur plus jeune âge. Proposer un type d'hébergement en appartement éclaté est donc une solution adaptée à un certain nombre de jeunes : appartements partagés ou studios, au confort rudimentaire et à loyers faibles permettent d'inscrire les jeunes dans une situation d'autonomie et de les mettre face à certaines réalités. Pour que ce système fonctionne, il est nécessaire que l'accompagnement socio-éducatif soit important : forte présence des professionnels (travailleurs sociaux et/ou psychologues) et activités collectives (préventives et ludiques).

Certaines structures n'ont plus la capacité de proposer des baux glissants aux personnes hébergées. Or, cette solution permet une réelle construction de parcours en favorisant le maintien des repères et en prévenant les ruptures liées à la sortie de structures.

### **6. Veille sociale des jeunes en rupture d'hébergement**

Une question régulièrement soulevée par les professionnels est **la suite qui sera donnée à l'étude**. Après avoir fait un état des lieux dans cette étude, pouvons-nous créer une instance qui aurait pour objectif de continuer la réflexion à propos des jeunes en rupture d'hébergement ?

On pourrait aussi profiter de l'existence du réseau d'Interlogement93 et de son ancrage sur le territoire de la Seine-Saint-Denis pour **créer un espace de concertation dédié aux jeunes**. De type CTU/CPO<sup>1</sup>, cet espace pourrait être coordonné par un référent SIAO. Les professionnels travaillant dans le champ de la jeunesse et les acteurs de droits communs pourraient se rencontrer et travailler ensemble sur les thématiques de leur choix. Cela peut être aussi l'occasion d'étudier et d'approfondir des situations de jeunes en rupture d'hébergement, d'avoir un aperçu de l'évolution des problématiques des jeunes et une vision des sorties de structures et de leur parcours.

Il est à noter que nombre des attentes des professionnels de la Seine-Saint-Denis sont recensées par A.-F. DEQUIRE et E. JOVELIN<sup>2</sup> dans leur étude sur les dispositifs d'accompagnement des jeunes en errance dans la région Lilloise.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des 2 commissions partenariales animées dans le cadre du SIAO93 : Concertation Technique de l'Urgence (CTU) et Commission Partenariale d'Orientaion (CPO), lors desquelles des professionnels issus de différents champs et de différents dispositifs réfléchissent aux solutions adaptées à des situations individuelles reçues au SIAO.

<sup>2</sup> A.-F. DEQUIRE et E. JOVELIN *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*, p. 137-154, Presses de l'EHESP (Ecoles des Hautes Etudes En Santé Publique), 2009

## Conclusions

Cette étude est une première étape. Elle avait pour intention de dresser un état des lieux des besoins en matière d'hébergement, d'accompagnement social et d'accès au logement des jeunes de 18 à 24 ans connus des différents champs d'intervention couverts par les associations adhérentes à Interlogement93.

Les questions liées à l'insertion des jeunes ont toujours été au cœur des préoccupations du réseau. Avec cette étude et les pistes de réflexion dégagées, le conseil d'administration, la commission pour le logement des jeunes et les services d'Interlogement93 auront la possibilité de mettre en œuvre de manière opérationnelle les axes de travail qui seront retenus.

## Bibliographie

### ▪ Ouvrages

CHOBÉAUX François, *Intervenir auprès des jeunes en errance*, La découverte, 2009

CHOBÉAUX François, *Les nomades du vide*, La découverte, 2009

DEQUIRE Anne-Françoise et JOVELIN Evelyne, *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*, Presses de l'EHESP (Ecoles des Hautes Etudes En Santé Publique), 2009

### ▪ Articles et rapports

Action habitat, *L'accès au logement : une étape majeure dans l'insertion sociale des jeunes*, n°33 - été 2012, disponible sur < [http://www.aljt.com/download/site-principal/document/revue-de-presse/unafo-ah33\\_ete2012.pdf](http://www.aljt.com/download/site-principal/document/revue-de-presse/unafo-ah33_ete2012.pdf) >

ADIL93 (Agence Départementale d'Information sur le Logement), *Le logement des jeunes en Seine-Saint-Denis*, février 2004, disponible sur [http://www.adil93.org/Le-logement-des-jeunes.html?nav\\_ac=1&nav..](http://www.adil93.org/Le-logement-des-jeunes.html?nav_ac=1&nav..)

ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement), *Le logement des jeunes*, Habitat Actualité novembre 2011, [http://www.anil.org/fileadmin/ANIL/Etudes/2011/Logement\\_des\\_jeunes.pdf](http://www.anil.org/fileadmin/ANIL/Etudes/2011/Logement_des_jeunes.pdf)

*Circulaire N°DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B/521 du 23 novembre 2005* (relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie). [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir\\_13422.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_13422.pdf)

Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, *Livre vert, reconnaître la valeur de la jeunesse*, juillet 2009, disponible sur [http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/LivreVertJeunesse\\_web0907-3.pdf](http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/LivreVertJeunesse_web0907-3.pdf)

DGALN (Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature), *Guide des dispositifs d'hébergement*, 2008, disponible sur [http://www.dguhc-logement.fr/infolog/droit\\_logt/hebergement\\_logement\\_guide.pdf](http://www.dguhc-logement.fr/infolog/droit_logt/hebergement_logement_guide.pdf)

DGS (Direction Générale de la Santé) et DGAS (Direction générale de la cohésion sociale), *Souffrances ou troubles psychiques : rôle et place du travailleur social*, Paris, 2005, 30p., disponible sur [http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/travailleur\\_social.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/travailleur_social.pdf)

DGS (Direction Générale de la Santé) et DGAS (Direction générale de la cohésion sociale), *Jeunes en grande difficulté : prise en charge concertée des troubles psychiques*, 104 p., disponible sur [http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapp\\_mineurs.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapp_mineurs.pdf)

FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans Abri), **Absence de chez-soi et politiques en la matière en Europe : les enseignements de la recherche**, 2010, disponible sur

[http://www.feantsa.org/files/freshstart/Consensus\\_Conference/Research/FEA%2020-10\\_FR\\_final.pdf](http://www.feantsa.org/files/freshstart/Consensus_Conference/Research/FEA%2020-10_FR_final.pdf)

FEANTSA, **La FEANTSA dénonce la hausse du sans-abrisme parmi les jeunes**, juillet 2012, disponible sur

[http://www.feantsa.org/files/freshstart/Policy%20documents/Youth%20HOM%20statement\\_FR.pdf](http://www.feantsa.org/files/freshstart/Policy%20documents/Youth%20HOM%20statement_FR.pdf)

FNARS (Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale), Dossier **La grande précarité chez les jeunes**, disponible sur <<http://fnars.o2switch.net/publications-fnars/f-le-magazine-de-la-fnars/1217-f-le-magazine-de-la-fnars/f-mag-septembre-2012/dossier-la-grande-precarite-chez-les-jeunes>>

FNARS (Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale), **Les jeunes de 18 à 24 ans représentent 20 % des personnes ayant sollicité le 115 en 2010**, avril 2011, disponible sur

[http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/enquete\\_fnars\\_jeunes\\_21042011\\_cle088d55.pdf](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/enquete_fnars_jeunes_21042011_cle088d55.pdf)

IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales), **Enquête sur la prévention et la prise en charge des adolescents et jeunes adultes souffrant de troubles psychiatriques**, rapport n°2004 027, février 2004, 125p., <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/044000154/0000.pdf>

LORIOU Marc, **Reconnaître la souffrance des jeunes faute de leur trouver un emploi ? La médicalisation et la psychologisation des jeunes en difficulté**, Ville Ecole Intégration Diversité, n° 143, pp. 25-32. décembre 2005, disponible sur [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/36/13/44/DOC/La\\_souffrance\\_des\\_jeunes.doc](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/36/13/44/DOC/La_souffrance_des_jeunes.doc)

MENARD François, VALLET Bertrand, **Introduction de Les jeunes et l'habitat : enjeux et perspectives de recherche**, disponible sur

[http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/arguments/jeunes\\_habitat\\_mai2012.pdf](http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/arguments/jeunes_habitat_mai2012.pdf)

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité – Haut Comité de la santé publique, Rapport **La souffrance psychique des adolescents et des jeunes adultes**, février 2000, 132 p., disponible sur

<http://www.hcsp.fr/docspdf/hcsp/hc000987.pdf>

Ministère de la Santé et des Solidarités et Fédération française de psychiatrie, **Souffrances psychiques et troubles du développement chez l'enfant et l'adolescent**, disponible sur

[http://prepsy.free.fr/documents/Souffrance%20Psychique%20\(ref%20court\).pdf](http://prepsy.free.fr/documents/Souffrance%20Psychique%20(ref%20court).pdf)

Observatoire de la jeunesse solidaire, **Sondage : les français et les jeunes**,

<http://www.fetedessolidarites.org/pdf/afevobservatoire2010.pdf>

Observatoire départemental (93), *Portrait de la Seine-Saint-Denis*, 2010, disponible sur [http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/Portrait\\_Seine\\_st\\_Denis\\_reduit.pdf](http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/Portrait_Seine_st_Denis_reduit.pdf)

PALA David, *La prise en charge des adolescents souffrant de troubles psychiatriques dans les établissements de l'Aide sociale à l'enfance*, mémoire de l'École Nationale de la Santé Publique, 104 p., 2005, disponible sur <<http://fulltext.bdsp.ehesp.fr/Ensp/memoires/2005/des/pala.pdf>>  
Profession banlieue, *Le logement, un outil d'insertion des jeunes*, 2005, disponible sur <<http://www.professionbanlieue.org/inclusions/getfichier.php?id=443>>

Samu Social, *La santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Île-de-France*, 2010, disponible sur <<http://www.samusocial-75.fr/enquete-samenta.html>>

Union Sociale pour l'Habitat, *Rapport du conseil social : Eclairage sur le logement des jeunes*, 2010, disponible sur [http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Conseil\\_Social\\_2010\\_-\\_Eclairage\\_sur\\_le\\_logement\\_des\\_jeunes-3.pdf](http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Conseil_Social_2010_-_Eclairage_sur_le_logement_des_jeunes-3.pdf)

▪ **Sites internet et ressources électroniques**

**Sites ressources**

<http://www.adil93.org/>

<http://www.anil.org/>

<http://www.bigbangjeunesse.fr/>

<http://www.cnle.gouv.fr/>, notamment <http://www.cnle.gouv.fr/Bibliographie-et-principaux.html>

<http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr/-Observatoire-departemental-.html>

<http://www.drees.sante.gouv.fr/>

<http://www.feantsa.org/code/fr/pg.asp?Page=1175>

<http://www.fnars.org/>

[http://www.injep.fr/spip.php?page=publications\\_liste&language\\_id=4&categories\\_id=43](http://www.injep.fr/spip.php?page=publications_liste&language_id=4&categories_id=43)

<http://www.insee.fr/fr/>

<http://www.interlogement93.net/#!documentation>

### **Données chiffrées**

[http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/941/Documents/CTRAD/tb\\_regional\\_rsa\\_9\\_9-4-2012.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/941/Documents/CTRAD/tb_regional_rsa_9_9-4-2012.pdf)

[http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/insee-cg93\\_alapage357\\_jeunes1529-formation-emploi.pdf](http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/insee-cg93_alapage357_jeunes1529-formation-emploi.pdf)

[http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/\\_rp2009\\_d93com\\_them.pdf](http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/_rp2009_d93com_them.pdf)

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article95>

[http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\\_article=1615](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1615)

#### ▪ **Colloques**

Troisième journée de l’Affil (Association Francilienne pour Favoriser l’Insertion par le Logement), *Etre jeune + Se loger ≥ s’insérer. Une équation possible en Ile-de-France ?*, 27 novembre 2012, <http://www.affil.fr/edito/la-3eme-journee-de-laffil>

Colloque sur les *Contrats Jeunes Majeurs*, organisé par l’URADEPAPE (Union Régionale des Associations Départementales d’Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l’Enfance), 22 novembre 2012.

**Grille d'entretien Etude Jeune**

Association :.....
Type de service :.....
Personne(s) rencontrée(s) et fonction :.....

**I. Objet association**

Quelles sont les **principales missions** de votre association ?

.....  
.....

**Quel public accueillez-vous ?**

.....

Situation administrative.....

Ressources.....

Autonomie dans les démarches de la vie sociale.....

Autonomie dans les démarches d'insertion professionnelle.....

Autonomie dans la gestion de la vie quotidienne.....

Autonomie dans la gestion budgétaire.....

**Modalités d'accueil** (collectif, appt éclatés, etc.)

.....

.....

- Quels sont les **objectifs majeurs** attendus à l'issue de la **prise en charge** ?

.....

.....

.....

## II. Jeunes accueillis

Quelles sont les **difficultés majeures rencontrées par les personnes** que vous accueillez ?

.....  
.....

Quelles sont les principales **difficultés/freins à l'accès au logement** des publics accueillis ?

.....  
.....

En quoi ces difficultés vous paraissent-elles liées et/ou accentuées par le fait qu'il s'agisse de **personnes « jeunes »** ? Quelle corrélation entre jeune et instabilité ?

.....  
.....

Les jeunes sont ils **conscients de leurs difficultés** ? Arrivent-ils à **mettre des mots** dessus ?  
Comment est exprimée la réalité qu'ils vivent ?

.....  
.....

Y a-t-il une différence entre les **jeunes sortant du dispositif de l'ASE** et les « autres » ? (pour les difficultés rencontrées) ?

.....  
.....

Avez-vous observé une **évolution** dans le **profil du public** que vous accueillez, et notamment sur la problématique d'hébergement- logement ? (A partir de **quand** ?)

.....  
.....

**III. Prise en charge : état des lieux**

- Quelles sont les différences à opérer dans la **PEC d'un public jeune** ? (rencontre de difficultés supplémentaires ?)

.....  
.....  
.....

- Quels **outils/dispositifs mobilisez-vous actuellement** ?

.....  
.....  
.....

- Pensez-vous **répondre aux besoins** exprimés par les Jeunes ? Pourquoi ?

.....  
.....  
.....

**IV. Amélioration PEC**

Vos propositions

- Quels **outils/dispositifs vous semblerait-t-il pertinent** de mobiliser pour améliorer PEC ?

.....  
.....  
.....

..... **F**

**Faisabilité et viabilité des solutions** (facilité d'accès, délai, nombre de place, accessibilité géographique...)?

.....  
.....

Quel **type de structure manque-t-il** sur le territoire pour l'accueil des jeunes ? dans quel secteur / ville / quartier ?

.....  
.....

Quelles **compétences professionnelles manque-t-il** aujourd'hui pour une prise en charge efficiente des jeunes ?

.....  
.....

Votre avis sur la question

- Quels sont les **facteurs d'adhésion à la prise en charge des jeunes** ? Comment les « **accrocher** » ?

.....  
.....

Quelles sont les **spécificités du rythme dans la PEC des jeunes** ? La dimension temporelle est-elle réfléchié dans la prise en charge des jeunes ?

.....  
.....

Peut-on parler d'une **logique d'immédiateté** pour le public jeune ?

.....

Selon vous, la **durée de prise en charge d'un jeune** dans une structure doit-elle être plus longue que pour les autres publics ? A **combien de temps** l'estimeriez-vous ?

.....  
.....

Comment peut-on favoriser la **prise d'autonomie des jeunes** ?

.....  
.....

Comment **construire un parcours** pour les jeunes ?

.....  
.....

Le travail sur l'**intergénérationnel** vous paraît-il pertinent ?

.....  
.....

Les structures travaillent-elles suffisamment sur l'axe de **la solidarité familiale** ? ou le lien familial ? Quel en est l'enjeu ?

.....

**Type d'hébergement/logement pour les jeunes : quelles solutions ?** chambre collective ? double ? individuelle ? appartements éclatés ? colocation dans appt?... nombre de personnes accueillies ? Imposer des contraintes au niveau des horaires ?

.....

.....

D'après **l'enquête du Plan de Relance en 2010**, il semblerait que l'accompagnement spécifique pourrait se faire via les éléments suivants, quel est votre avis ?

( Primordial -  Serait un plus -  Pas nécessaire -  Inutile )

Accueil des animaux.....

Tolérance des dépendances et des pratiques toxicomanes.....

Modes d'habitat alternatifs.....

Intervention de prévention aux conduites à risques.....

Accompagnement vers les soins somatiques et psychologiques.....

Autre(s).....

Autres remarques

.....

.....

.....

.....